

# PROJET

# TRAME VERTE ET BLEUE PACA

# Réunion du Groupe Général du 10 novembre 2009

## Objectifs

Identifier les éléments clés de faisabilité et d'acceptabilité  
Préparer la traduction dans les politiques publiques

## Plan

1. **En plénière** : Contexte national, état d'avancement de note projet et présentation des travaux de la journée
2. **Travail en ateliers** : **FAISABILITE**
  - Rappel de la définition de la TVB PACA
  - Travail sur des leviers d'actions sensibles pour la mise en œuvre d'une TVB PACA : mise en œuvre, point de rupture en terme de faisabilité, point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre, expérience concrète
3. **Déjeuner**
4. **En plénière** : Les enjeux pour la suite des travaux de l'après-midi et du projet
5. **Travail en ateliers** : **ACCEPTABILITE**
  - Coproduction des éléments d'argumentaires auprès des élus et des représentants des politiques publiques
6. **En plénière** : Synthèse et suite du projet

Heure de début : 9h30 / Heure de fin : 17h30



# Le contexte national : cadre réglementaire

- **Grenelle I : 23 juillet 2009**
  - TVB : principal volet pour lutter contre la perte de biodiversité
  
- **Grenelle II : portant engagement national pour l'environnement**
  - Première lecture Sénat : octobre 2009
  - Première lecture Assemblée nationale : début 2010
  - Promulgation : fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010
  
- **Document d'accompagnement en appui à la mise en œuvre de la TVB**
  - **Guides méthodologiques :**
    - Choix stratégiques**
    - Enjeux et schémas régionaux**
    - Infrastructures linéaires de transports**
  - **Décrets d'application**



# Le contexte national : orientations générales

- **Texte en évolution** : amendement en cours
- **Guides méthodologiques modifiés après concertation**
  - Dont éléments du projet TVB PACA
- **Expérimentations en cours** :
  - Appel à projets (PNR, Agriculture, ...)
  - Outils contractuels
- **Bilan 1<sup>er</sup> semestre avant décrets**



Région  
PACA



Parc  
naturel  
régional  
des Alpes



Parc  
naturel  
régional  
de Camargue



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon



Parc  
naturel  
régional  
du Queyras



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Ce que nous avons obtenu lors du Groupe Général du 9 juillet :

- **Un passage au « concret » avec une forte production quantitative :**
  - Plus de 170 propositions de leviers d'action
  - Et avec 95 % de ces propositions valables pour l'ensemble de la région
  
- **Qui a nécessité un travail complémentaire afin :**
  - de classer les leviers d'actions proposés par type de politique publique, dans une logique de boîtes à outils
  - de supprimer les redondances,
  - d'apporter des précisions dans la formulation.



## Ce que nous avons fait avec l'aide de la cellule d'appui technique et de certains professionnels des politiques publiques concernées :

- **Identification des leviers d'actions les plus sensibles pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue PACA :**
  - Propositions apparaissant comme les plus pertinentes et en lien direct avec notre définition de la TVB
  - Propositions les plus sensibles en terme de faisabilité et d'acceptabilité
  - Soit à ce jour environ **40 propositions** de leviers d'action
  
- **Approfondissement de ces propositions :**
  - Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?
  - Existe-t-il un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?
  - Existe-t-il un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
  - Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

# Ce que nous allons faire aujourd'hui :

- **C'est sur cette base que nous allons travailler aujourd'hui pour préparer la traduction dans les politiques publiques :**
  - Zoom sur la faisabilité ce matin
  - Zoom sur l'acceptabilité cet après-midi
- **Nous allons travailler en 5 ateliers organisés autour de différents types de politiques publiques :**
  - ❑ « **marguerite blanche sur fond vert** » : **Transports et Infrastructures linéaires**  
Animateurs : Yvan (Prospica) et Sylvie (DREAL)
  - ❑ « **bleu** » : **Atelier Politique de l'Eau**  
Animateurs : Didier (PNR Camargue) et Ruppert (CNRS)
  - ❑ « **rouge** » : **Atelier Urbanisme et Aménagement du Territoire**  
Animateurs : Eric (PNR Alpilles) et Frédérique (DREAL)
  - ❑ « **orange** » : **Atelier Politique Agricole**  
Animateurs : Carine (PNR Alpilles) et Thierry (IMEP)
  - ❑ « **vert** » : **Atelier Protection de la Nature et Forêt**  
Animateurs : Arnoul et Pierre (PNR Luberon)

# Ateliers du matin : Faisabilité



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Rappel de la définition de la trame verte et bleue de la région PACA issue des travaux du 4 décembre et consolidée le 12 mars 2009

### Territoire et principe :

- 1. La trame verte et bleue s'appréhende à l'échelle régionale mais en tenant compte des grandes spécificités du territoire.
- 2. Son approche intègre l'ensemble des zones naturelles, des zones agricoles et des zones urbaines (la trame verte et bleue n'est pas une approche réduite à des zones « sanctuaires » (« zones strictement protégées »)).
- 3. La trame verte et bleue ne doit pas être une démarche seulement descendante, ni la mise en œuvre d'éléments préétablis.

### Globalité des trames verte, bleue et marine :

- 4. La conception de la trame verte se réalise de manière conjointe et liée avec la trame bleue.
- 5. Dans la trame bleue de la région, il est indispensable et potentiellement utile de prendre en compte :
  - l'ensemble des fleuves, rivières et cours d'eau,
  - les canaux agricoles,
  - les zones humides et les espaces de liberté des rivières.
- 6. Dans la région PACA, les barrages sont des obstacles majeurs à prendre en compte dans l'élaboration de la trame bleue.
- 7. La trame verte et bleue inclue aussi la trame bleue marine, à savoir le littoral, le domaine public maritime et la mer territoriale.



## Rappel de la définition de la trame verte et bleue de la région PACA issue des travaux du 4 décembre et consolidée le 12 mars 2009

### La trame verte et bleue vise la réduction des menaces d'érosion de la biodiversité :

- 8. La trame verte et bleue doit permettre d'agir sur les causes de la perte de la biodiversité.
- 9. L'évolution de la pression démographique et ses conséquences en terme d'urbanisation sont des éléments déterminants pour l'élaboration de la trame verte et bleue de la région PACA.
- 10. Au niveau régional, d'autres menaces importantes doivent également être prise en compte dans l'élaboration d'une trame verte et bleue (et notamment le changement climatique, la pollution agricole et industrielle, les espèces envahissantes en tant que cause de perte de diversité, ...)

### La trame verte et bleue est une approche globale et fonctionnelle de la biodiversité :

- 11. La trame verte et bleue doit développer une approche globale de la biodiversité (y compris de la biodiversité ordinaire) en favorisant la fonctionnalité écologique.
- 12. La trame verte et bleue doit privilégier la complémentarité d'une approche intégrative (habitats et espèces).
- 13. La trame verte et bleue doit permettre de favoriser les connectivités fonctionnelles et d'anticiper leurs évolutions.
- 14. Afin de tenir compte des grandes spécificités du territoire, il existe :
  - des secteurs préservés et/ou très localement protégés où il s'agit de maintenir des connectivités fonctionnelles,
  - des secteurs intermédiaires où il est nécessaire de maintenir des connectivités fonctionnelles si elles existent et/ou de recréer d'éventuelles connectivités fonctionnelles,
  - des zones extrêmes où les connectivités fonctionnelles n'existent plus et où il est éventuellement nécessaire de créer des « corridors » et/ou de recréer des zones naturelles à connecter.
- 15. L'espace cultivé, en fonction du type d'agriculture qui est pratiqué, est un élément qui participe à la connectivité fonctionnelle.

## Rappel de la définition de la trame verte et bleue de la région PACA issue des travaux du groupe général du 4 décembre 2008 :

*La définition de la trame verte et bleue, issue du groupe projet TVB PACA, porte sur le contenu et les finalités d'une part, et d'autre part sur le contenant et ses principes fondamentaux :*

- **16. La TVB est un outil dynamique qui s'appuie sur les outils juridiques existants pour être applicable et qui fait l'objet d'une traduction et d'une prise en compte au travers de politiques publiques**
  
- **Pour être qualifiée de Trame verte et Bleue , le résultat doit être obligatoirement issu :**
  - **17. D'une démarche collective et partenariale**
    - **impliquant acteurs** locaux, scientifiques, socio professionnels, associations , institutionnels, représentants économique et agricole , aménageurs, etc.
    - **et mis en réseau dans le cadre d' une concertation adaptée** et spécifique au niveau d'échelle concerné de sa construction
  
  - **18. D'une sensibilisation et information larges, ciblées** et spécifiques aux projets de TVB, en recherchant à faire des citoyens des acteurs du projet et en évitant d'avoir une approche uniquement de « spécialistes ».



## Ateliers du matin

### Travail à réaliser

- Notre matinée va être orientée sur la faisabilité de nos propositions de leviers d'actions.
- Nous allons nous concentrer sur des leviers d'actions sensibles pour la mise en œuvre de la TVB PACA.
- Nous allons prendre connaissance des approfondissements aux leviers d'actions (produits le 9 juillet). Ces approfondissements ont été apportés par la cellule d'appui technique et des professionnels des politiques publiques concernées issus du Groupe Général pour la plupart.
- Puis nous allons réagir, préciser, compléter et finaliser ces propositions (ou bien encore les refuser mais en argumentant sur les raisons de ce refus).
- Les rubriques de réflexion sont celles présentées sur la page suivante



**Politique Publique :**  
**Rubrique :**  
**Levier d'action :**

<b>Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?</b>	<b>Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?</b>
<b>Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?</b>	<b>Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?</b>



# Atelier Urbanisation et Aménagement du territoire



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Liste des leviers d'action sensibles pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue PACA traités lors de la réunion du Groupe Général du 10 novembre 2009 :

### Politique publique : Urbanisme et Aménagement du Territoire ( UAT)

- Rubrique : Prise en compte effective de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (à re-ventiler entre communal et intercommunal) : idée de construire une nouvelle voie pour un urbanisme plus « biodiversité compatible »
  - **Levier d'action : Agir au travers des outils du Code de l'Urbanisme relatifs aux Documents d'Urbanisme existants et/ou nouveaux communaux ou non (autorisation ou non d'urbanisation, densité et forme, ...)**
  - **Levier d'action : Intervention systématique dans les SCOT d'un « collège de compétences » à consulter en amont pour intégrer les problématiques « biodiversité »**
- Rubrique : urbanisme opérationnel ( marchés de définition, cahier cession de terrain..)
  - **Levier d'action : Aborder systématiquement les projets d'urbanisme opérationnel (niveau d'échelle précisé de type permis de Construire, ZAC, cahier de cessions de terrain / dans le cas où la collectivité est maître du foncier) en s'assurant de leur intérêt pour la biodiversité**
  - **Levier d'action : Intégrer les problématiques "biodiversité" dans la conception et la réalisation des éclairages publics**
- Rubrique : Compatibilité entre énergie et biodiversité
  - **Levier d'action : Assurer la cohérence entre les deux schémas Régionaux : Air, Climat et Energie / Cohérence Ecologique**
  - **Levier d'action : Créer un schéma photovoltaïque (équivalent ZDE) ciblant les espaces favorables ou non (par ex favoriser au cas par cas les zones lourdement artificialisées) et subordonner la tarification énergétique à une prise en compte de la biodiversité**
- Rubrique : Dispositifs d'accompagnement adaptés aux contextes locaux
  - **Levier d'action : Refonte de la politique SAFER : optimiser et débloquer les outils environnement SAFER pour la TVB**



**Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?**

L'article existant L 122-1 du Code de l'Urbanisme sur les SCOT préciserait que l'on peut délimiter avec précision les zones naturelles à protéger, y compris les zones agricoles en ZNIEFF et zones humides (structures remarquables ?).

Le SCOT va permettre de pousser le PLU à lutter contre l'étalement urbain . Dans le PLU, zonage et règlement sont des outils qu'il est nécessaire d'exploiter au maximum de leurs possibilités, car ils permettent d'intégrer beaucoup de choses.

Systématiser dans les orientations d'aménagement (Phase après PADD) l'identification des secteurs à enjeux liés à leur urbanisation future.

Utiliser le L 123.1.7 du Code de l'Urbanisme (identifier et localiser les enjeux, les atouts, le projet, ...)

S'appuyer sur la loi : le document d'urbanisme a officiellement pour objet la conservation et la protection.

Proposition d'un cadrage préalable à repenser et à organiser, selon un protocole officiel et à rendre institutionnel au début et au milieu de la procédure (car a posteriori c'est trop tard) et l'avis ne peut plus influencer sur l'évolution du projet.

**Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?**

Exemple de nécessité de conseil et accompagnement en amont : dans le PNR des Alpilles actuellement, l'avis du Parc est demandé dans la plupart des cas a posteriori et uniquement dans le cadre des PPA.

Si la commune ne souhaite pas bénéficier d'un travail en amont et qu'elle choisit de ne s'appuyer sur aucun conseil « projet » (que ce soit PNR ou autre, mais les Bureaux d'études spécialisés dans les PLU n'ont pas cette culture Biodiversité pour la plupart) , le projet avance et c'est au final après 2, 3 ou 4 réunions et plusieurs mois, voire années de travail, que le constat est à faire. Il est souvent trop tard pour revenir sur les fondamentaux.

Bonne identification préalable des sites à enjeux de développement urbain dans le SCOT de Toulon (localisation précise et seuil de densité définis)

PLU de Nice : art 123.1.7 (création d'une carte annexée et prescriptive de la TVB)

Hors région : SCOT de Flandres et dunkerque

**Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?**

Méconnaissance du volet « biodiversité » du Code de l'Urbanisme de la part des cabinets et bureaux d'études , qui sont peu mobilisés la dessus

Cela suppose aussi de bien préciser la commande : niveau de formation ou d'information du ou des élus et des techniciens en charge de piloter le projet

Une stratégie de travail basée principalement aujourd'hui sur « le quoi urbaniser » et non sur le «quoi protéger » ou le « quoi appréhender autrement » .

**Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?**

Assortir l'avis- sanction d'une démarche d'accompagnement avant avis définitif. Rôle stratégique de l'élu dans l'expression de la vision prospective du territoire.

Qualification de la commande et précisions à apporter à son contenu.

Conseil au niveau de la formulation de la commande ou de la demande, avant même la délibération ou le cahier des charges du Bureau d'étude.

Un cadrage préalable peut intervenir gratuitement par la DREAL (également les PNR).

Dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'actions, intégration des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus de prise en compte de la biodiversité.

S'appuyer sur la définition des fonctionnalités et continuités écologiques inscrites dans les articles modifiés du Code de l'urbanisme.

Favoriser la réalisation de PLU intercommunaux pour gagner en cohérence, éviter les cartes communales et favoriser le prise en compte objective des enjeux (publics/privés)

Insister sur une pratique de la démarche PLU spatialisant très tôt les zones à enjeux TVB, préalablement au zonage des secteurs ouverts à l'urbanisation.

Renforcer les procédures de mobilisation et de concertation de l'ensemble de la population.

Généralisation de l'évaluation environnementale pour tous les PLU.

## Politique Publique : Urbanisme et Aménagement du Territoire

Levier d'action : Intervention systématique dans les SCOT d'un « collège de compétences » à consulter en amont pour intégrer les problématiques « biodiversité » (une liste d'organismes hors logique de lobby mais dans une logique d'apports)

### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Constitution de ce collège à partir des PPA (= Personnes Publiques Associées)

Un collège PPA élargi à une liste de personnes référentes ?

Validation et avis de ce collège par rapport aux ambitions du projet en matière de préservation et continuité, en mode conseil, accompagnement et travail adapté aux côtés des décideurs.

Nécessite d'introduire dans la procédure actuelle une phase de proposition et accompagnement au début et au milieu de la procédure (trop tard à la fin)

Etablir un cahier des charges avec une tranche ferme systématique et conditionnelle sur les enjeux particuliers

Faire porter ces missions nouvelles dans le cadre de CAUE élargi à la biodiversité (CAUEB) avec avis de la Commission des sites en formation « Nature ».

### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Bastidone (sur le volet conseil) : un retrait « paysage » en zone urbaine (zone ouverte en centre du village) a pu être obtenu grâce au PLU. Il s'agissait d'anciennes terrasses cultivées et aujourd'hui il s'agit de jardins. Les propriétaires sont privés. Leurs parcelles ne sont plus constructibles sur la totalité. La distance et le retrait de bord de route ont été précisés dans un sous zonage du règlement.

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Lourd à mettre en œuvre et identifié aujourd'hui comme une contrainte et non pas comme un avantage pour la mise en œuvre du projet.

Etablissement, mobilisation (dont question de rémunération) et qualification réelles et adaptées de ces personnes référentes.

Budget de réalisation et de fonctionnement.

Changement de mode de fonctionnement/ résistance au changement

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Importance de la bonne compréhension par les bureaux de conseil et d'urbanisme du rôle « favorisant » que doit apporter ce collège d'accompagnement

Soit faire appel au BE sur le volet inventaire (ou autre mais quand nécessaire), soit appréhension plus large et mobilisation de réseau. Dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action, intégration des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus de prise en compte de la biodiversité

Augmentation de la DGD pour les Communes et intercommunalités prenant en compte la TVB

Renforcement des échanges BET / élus/ personnes référentes et citoyens permettant la compréhension en retour des enjeux locaux par les personnes référentes.

## Politique Publique : Urbanisme et Aménagement du Territoire

Levier d'action : Aborder systématiquement les projets d'urbanisme opérationnel (niveau d'échelle précisé de type permis de Construire, ZAC, cahier de cessions de terrain / dans le cas où la collectivité est maître du foncier) en s'assurant de leur intérêt pour la biodiversité

### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Etude d'impact à réformer (en cours dans le Grenelle) et ouverture vers la prise en compte de la biodiversité dans le projet et de son caractère utile (notion de « plus value »).

Lister les typologies des projets concernés et / ou leur superficie.

Indexation TVB : exemple de sous zonage « N TVB » qui permet d'introduire dans le règlement des dispositions particulières. Extension de l'indexation TVB aux zones U et AU et A.

### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Cahier des charges pour ZA dans PNR du Luberon (contact : Philippe Chiffolleau)

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Risque de blocage des Elus.

Absence en France de culture et de pratique de l'intégration de la Nature dans l'Urbain.

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Information, Sensibilisation, Accompagnement

Une volonté politique marquée et un engagement suivi et dans la durée.

Mobilisation et implication des élus locaux et parlementaires.  
Un bon cahier des charges.

S'appuyer sur des exemples , en privilégiant toujours le caractère « adapté » et non le « copier coller » qui en la matière est peu efficace et souvent contreproductif.

Notification dans le Code de l'Urbanisme invitant le porteur de projet à faire une conception intégrée.



<b>Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?</b>	<b>Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?</b>
<p>Réalisation d'un diagnostic, proposition d'accompagnement et de conseil</p> <p>Plan projet validé par plusieurs acteurs liés à éclairage, aménagement et biodiversité</p> <p>Mise en œuvre d'un guide méthodologique sur le plan national</p>	<p><u>Cereste</u> et <u>Reillane</u> : avec question de la co-visibilité par rapport à St Michel l'observatoire (PNR de Luberon et partenaires) et PNR Alpilles (pour volet conseil).</p> <p><i>Rechercher réalisation abouties et exemplaires.</i></p> <p>SEDEL (service spécialisé) et GCP par exemple pour l'appui.</p>
<b>Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?</b>	<b>Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?</b>
<p>Manque de références</p> <p>Les cahiers techniques mis à disposition des communes sont souvent standards et non adaptés</p> <p>Problème de compétence des maitres d'œuvre (réseau actuel du marché</p> <p>Cout et cadrage des études préalables. S'il s'agit uniquement d'inventaires cela ne servira pas le projet : travailler en études préalables opérationnelles.</p>	<p>Valoriser les économies réalisées a posteriori.</p> <p>Communiquer sur la démarche auprès des habitants.</p> <p>SEDEL (service spécialisé) et GCP par exemple pour appui.</p> <p>Jouer la carte de la transversalité en mettant des acteurs différents autour de la table pour monter le projet.</p> <p>Dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action intégration des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus de prise en compte de la biodiversité</p> <p>Introduction de la biodiversité dans les plans lumière (à approfondir, recherche biblio par l'agence d'urbanisme de Toulon)</p>

**Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?**

Soumettre à l'évaluation environnementale les deux schémas (ce n'est pas le cas aujourd'hui)

Définir une instance qui gèrerait cette cohérence : le CGEDD ou instance de même type (« Sages ») pour veiller à la cohérence entre ces 2 schémas

Elaboration concomitante des 2 schémas

Application de ces schémas phasée dans le temps

Imposer des croisements réguliers (identifier des phases de croisement)

Création d'indicateurs communs.

**Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?**

Un travail sectoriel sur le montage de ces 2 schémas et un croisement uniquement à la fin  
(NB : 2012 fin des projets annoncés / Nécessité de croiser avant ! Est-ce conciliable??)

Cloisonnement des compétences

Manque d'appropriation de la connaissance sur les sujets

Sectorisation des points de vue et absence d'arbitre

**Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?**

Exemples des PNR (transversalité des politiques, notamment de ce type)

SCOT du pays gapençais, en intention.

**Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?**

Par décret, encadrement de l'évaluation et intégration de la nécessité de la cohérence entre les schémas régionaux

Inscrire ces principes dans les textes

Doter une instance régionale existante (ou à créer) d'une compétence commune sur ces sujets (création, élargissement de compétences, CESR ?)

## Politique Publique : Urbanisme et Aménagement du Territoire

Levier d'action : Créer un schéma photovoltaïque (équivalent ZDE) ciblant les espaces favorables ou non (par ex favoriser au cas par cas les zones lourdement artificialisées) et subordonner la tarification énergétique à une prise en compte de la biodiversité

### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Définir les types de sols exclus (naturels, agricoles, ...) et définir les modes de choix des autres supports

Validation et intégration du schéma dans les PLU après définition de son échelle : Départemental ? Territorial ?

Plutôt qu'un choix binaire, mettre en place des coefficients de pondération (biodiversité et paysage) sur ce que l'on privilégie au regard des objectifs territoriaux (MDE et énergies renouvelables)

Mise en compatibilité de ces documents d'urbanisme (PLU et SCOT) avec ce schéma et cohérence réalisée à l'échelle du SCOT

### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Guides PNR Luberon et Alpilles (exemple de la commune de La garde d'Apt (30 habitants !) avec projet d'intercommunalité et solidarité à terme)

ACCM (Arles) : étude en cours avec zonage.

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Niveau d'affectation des recettes du photovoltaïque

Réceptivité des élus / intérêt d'une ressource financière nouvelle

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Mise en œuvre des projets photovoltaïque au niveau de l'intercommunalité

Creuser au niveau scientifique la compatibilité entre biodiversité et photovoltaïque, avoir des informations fiables et objectives

Moduler la tarification en fonction de la prise en compte de la biodiversité et du paysage



Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Mobilisation des politiques SAFER, mais aussi EPFR, droit de préemption communal, ENS ... : la boîte à outils existe et n'a pas besoin de refonte, mais elle peut être adaptée à la mise en œuvre de la TVB (Cf. levier agriculture 1)</p> <p>Dans ce cas, cela nécessite un projet et un portage politique</p> <p>Doter l'EPFR de cette mission, plus que la SAFER (mettre de la cohérence entre les acquisitions foncières et la nécessité de préserver la biodiversité)</p>	<p>Cf. levier agriculture 1</p> <p>Cf. fiches levier action agriculture /foncier</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Manque de portage politique et de stratégie liée à un projet territorial ou global</p> <p>Des ressources adaptées</p>	<p>Portage politique, projet de territoire</p> <p>Communication , exemples de leviers, retours d'expériences, ...</p> <p>Cf. fiches levier action agriculture /foncier</p> <p>Mobilisation de la TDENS (projet de loi Grenelle 2).</p>

# Atelier Politique Agricole



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Liste des leviers d'action sensibles pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue PACA traités lors de la réunion du Groupe Général du 10 novembre 2009 :

### Politique publique : Agriculture

- Rubrique : Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles
  - **1-Levier d'action : Animation foncière (incluant droit de préemption, formations, ...)**
  - **2-Levier d'action : Estampiller des mesures existantes en créant un Label Agriculture TVB**
- Rubrique : Favoriser pratiques économes en eau et intrants et adaptées aux sols et contextes locaux (cultivars, techniques) et les valoriser
  - **3-Levier d'action : Développer une agriculture moins consommatrice en eau (et plus adaptée à cette problématique)**
- Rubrique : Valorisation des sous-produits agricoles dans le respect des enjeux (érosion biodiversité Et connectivités fonctionnelles)
  - **4-Levier d'action : Développer l'utilisation de la biomasse agricole de 2<sup>nd</sup>e génération en valorisant les circuits courts**
- Rubrique : Agriculture comme espace tampon face à urbanisation (en ciblant le rôle risque aléas incendies, inondation, avalanches, ...) incluant notion de réversibilité
  - **5-Levier d'action : Repenser la gouvernance des PLU (rôle et importance du conseil en amont)**
- Rubrique : Dispositifs contractuels adaptés aux contextes locaux
  - **6-Levier d'action ( 2 traités dans même fiche) : Développer la cohérence des techniques et des pratiques avec l'écosystème local ET Développer des leviers économiques autour de deux approches d'aide (Filière/Marché ET Territoire/MAE/circuit court)**

### **NON traitées le 10 /11 seront envoyées aux participants par mail pour retours et synthèses, les 2 leviers suivants :**

- Rubrique : Dispositif d'accès au foncier pour pérenniser les agriculteurs et éleveurs (SAFER, ZAP, zone périurbaine, ...)
  - **7-Levier d'action : Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (et de leurs potentialités agricoles -indexation TVB)**
  - **8-Levier d'action : Maintenir et développer les ceintures maraichères et optimiser les espaces interstitiels avec accompagnement pédagogique ou de sensibilisation pour limiter notamment les intrants**



## Politique Publique : Agricole

### Levier d'action : Animation foncière (incluant droit de préemption, safer, CAR, formations..) 1/2

#### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

##### 3 niveaux complémentaires

Niveau 1 : Animation foncière (mise en place de techniciens sur des zones spécifiques, ayant vocation à rencontrer les propriétaires). Production d'une concertation locale et d'un document informatif sur la qualité des parcelles qui permettra de légitimer un cahier des charges Biodiversité/TVB. Explique dans quelle logique il s'inscrit (intégrant qualité des sols)

Niveau 2 : Outil de préemption visant les espaces Naturels non forestiers (sauf boisé d'une superficie inférieure à 4 ha) pour espaces à vocation agricoles.

Pour motifs environnementaux de la SAFER qui peut être motivé soit par les PN ou PNR ou DREAL .. = à décliner : Qualité des sols, agriculture plutôt de type bio, respect de compatibilité des systèmes de production, agencement spatial du parcellaire cohérent. + Négociation avec le Conseil général au titre des ENS . Avec rapprochement CG et SAFER pour plus de cohérence.

(A vérifier !! Si SAFER peut utiliser cet outil sans vocation agri ?).

Autres outils foncier à mobiliser et croiser : Conservatoires du Littoral et CREN (CEEP) + outil Caisse des dépôts CDC Biodiversité..

Exemple donné par la SAFER et partagé: si le but est de protéger un certain type de biodiversité, cela est précisé dans un cahier des charges qui peut être très précis (type modalités de récoltes ...). Le donneur d'ordre est généralement la collectivité qui demande la préemption.

Ensuite, soit elle acquière le terrain (avec bail environnemental) soit est réalisé (orientation de l'achat) le choix d'un agriculteur Bio par exemple

Si l'agriculteur ne respecte pas le cahier des charges, le bien peut être racheté par la SAFER : Prix défalqué de la remise en état ou à niveau. C'est une clause résolutoire , car la vente est sous conditions.

Niveau 3 : Conventions de Mise à dispositions. Maxi 2 de 6 ans. Permet d'éviter les Baux ruraux. Idem avec possibilité de cahier des charges.

#### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Exemple à Tourves : SAFER sollicitée par la commune. 600 ha de friches. SAFER a sollicité les propriétaire Nbre 700, et 150 réponses. Au final 14 Ha remis en culture avec 3 agriculteurs

Exemple Pays des Sorgues (Le Thor) : Une charte Bio va être signée avec la mairie et la SAFER a mis en place une animation pour installer des agriculteurs Bio.

Régulièrement quand on parle d'animation foncière, il est dit que cela ne sert à rien. Or, concrètement, on constate que dès qu'il y a projet et dynamique cela fonctionne et que la remise en culture est possible.

Auzet : réorganisation foncière communale réalisée et efficiente.

Exemple concret pour démontrer que le volet financier n'est pas un point de blocage : Tourves

Autre exemple : restauration des Terrains incendiés dans les Alpilles .

## Politique Publique : Agricole

Levier d'action : Animation foncière (incluant droit de préemption, safer, CAR, formations..) 2/2

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Question de compétences : bien cibler les opérateurs concernés et les doter des outils opérationnels leur permettant d'agir

Point de rupture identifié : le manque de confiance en l'agriculture (exemples de blocages rencontrés souvent sur l'agriculture en zone périurbaine )

Difficulté d'accéder à la légitimité de l'action : traduction concrète, passer par la réalisation d'exemples sur le terrain (sinon cela ne fonctionne pas)

Volet Financier ? Non ne tient pas cf exe de Tourves et ( maissans volet environnementà ce jour ) la CCRAD dans le nord du département 13...

Le caractère trop technico centré de la démarche !

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Il faut des élus qui y croient, non résignés par rapport à la situation présente et là cela fonctionne nombreux exemples : Auzet dans région de Digne).

Le prix du Foncier (notamment dans les zones où étalement urbain)

Intégration dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus d'intégration de la biodiversité dans les pratiques et les modes de culture

Fondamental : Intégrer la dimension sociale dans l'animation en plus du technique.



#### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Réfusé par le groupe qui rejette ce volet d'action label TVB avec argumentaire suivant :

En théorie cette action est intéressante et on peut la mettre en œuvre, mais dans la pratique **non** (au regard de l'objectif et des enjeux).

Les Labels sont intéressants pour une identification de terroir. Mais dans le cas de la TVB, cela est encore dans notre société trop vaste et trop « fumeux », cela risque aussi d'alourdir les démarches, d'ajouter contraintes et de limiter la visibilité des labels déjà complexe.

#### **Pour une mise en œuvre efficace, travailler plutôt sur les labels existants, de la manière suivante notamment:**

- Travailler sur plus de valorisation et de prise en compte de la biodiversité dans les labels existants (AB, Nature et progrès, NM...)
- Mettre en exergue le caractère « biodiversité compatible, au sens de l'atout pour le maintien de la biodiversité » sur les labels existants.
- Accompagner et conseiller pour aller vers plus de cohérence des systèmes existants, avec une politique intégrant la biodiversité.
- Mise en place d'une communication diffusant le rôle des démarches (effet levier)
- Cibler les territoires avancés pour cela : PNR, demain les PN, les filières agricoles engagées dans ces démarches, les territoires de projets axés sur la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines, ...
- Imaginer l'intégration de la TVB dans la Marque Parc (exemple : expliciter sur le produit ou dans la plaquette d'exploitation).

#### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

« Accueil au parc existant dans PNR et communication liée à cette marque.

## Politique Publique : Agricole

### Levier d'action : Estampiller des mesures existantes en créant un Label Agriculture TVB (1/2)

Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Trop de labels déjà existants.</p> <p>Notion d'unique derrière le label.</p> <p>Piège : mauvaise information et renforcement du problème de lisibilité et de multiplicité des labels. Difficile d'imaginer à ce jour que la TVB (qui est une notion trop nouvelle) va motiver un achat, mais par contre la biodiversité : oui ! Donc à valoriser dans les démarches déjà existantes !</p>	<p>Déterminer les budgets afférents ...</p> <p>Travailler sur appropriation + territoires et terroirs emblématiques en lien avec TVB et prise n compte de la biodiversité dans les labels existants.</p> <p>Travail direct à engager avec INAO ?</p> <p>Travail direct à engager avec syndicats interprofessionnels ou clubs d'agriculteurs porteurs de labels identifiés ?</p>

## Politique Publique : Agricole

### Levier d'action : Développer une agriculture moins consommatrice en eau (et plus adaptée à cette problématique)

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Levier d'action à nuancer en fonction des terroirs concernés (avec ou sans ?)</p> <p>. La nuance intervient au niveau de la réalisation du cycle de l'eau + ce levier ne peut se traiter de manière isolée. Intégrer aussi les pratiques agricoles avec un fort volet accompagnement et renforcement des moyens.</p> <p>Les systèmes de goutte à goutte favorisent l'économie d'eau. Ne semble pas être une tendance qui va poser problème en PACA dans l'immédiat. (spécificité)</p> <p>Une tendance amorcée.</p> <p>L'outil à prendre en compte est le SDAGE.</p> <p>Inventaire et maintien (soumission à autorisation) des infrastructures anciennes type hydraulique sèches, restanques qui semblent pouvoir jouer un rôle dans cette économie d'eau . ( argument à développer et à préciser, concerne des zones assez limitée a priori)</p>	<p>Oléiculture avec système de micro aspersion et extensification ( Alpilles, Luberon Var ...)</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Confusion entre sécheresse et pénurie.</p> <p>Le coût de l'eau est une charge lourde dans l'exploitation.</p> <p>Irrigation des cultures au sec se développe, mais il est nécessaire de ne pas tout aborder de la même manière.</p> <p>Sens inverse de la tendance actuelle</p> <p>Nécessité de maintien d'un certain niveau d'irrigation pour la viabilité de certains cultures. Rester réaliste et pragmatique.</p>	<p>Travailler avec le monde agricole sur la conception et la mise en marché ?</p> <p>Mieux cibler le but : remonter les débits d'étiages des cours d'eau.</p> <p>Là où il y a des réseaux collectifs on peut travailler sur des logiques d'économies globales, et en bord de rivière (asséchées en Juillet - Aout) stratégie différente.</p> <p>Y compris dans les zones au sec la mise en goutte à goutte ne modifierait pas la qualité du milieu : ( argumentation et études à compléter)</p>

## Politique Publique : Agricole

### Levier d'action : Développer l'utilisation de la biomasse agricole de 2<sup>nd</sup>e génération en valorisant les circuits courts

#### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Inventaire des types de biomasse en quantité et en qualité

Analyse des pratiques réalisées, avec utilisation anciens systèmes et créations

Un module R&D incontournable

Implique également analyse faisabilité et marketing

Puis une animation de terrain pour sensibiliser mobiliser et faire changer les pratiques .

#### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Paille de riz Camargue : en reprenant les pratiques d'enfouissement (enrichi les sols) + travail sur mélanges de parpaings et paille pour renforcer l'isolation + travail sur Maisons en paille + Balais. Pailles de lavandes

Une étude de la Chambre Régionale d'Agriculture sur les biomasses agricoles 2<sup>ème</sup> génération financée par ADEME et la région : résultats de cette étude

Limites : peu de volumes, mise en marché, des productions très éparpillées sur la Région et gros bilan énergétique . Par contre tout ce qui est utilisé le serait déjà actuellement (à se procurer). Etude à récupérer et à croiser avec regard IMEP notamment et faire un retour au groupe.

#### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Resistances au changement (des pratiques, des modes de fonctionnement et des process, aux conditions où ils sont proposés)

Budget Recherche et Budget Développement à affecter

Mise en connections des différents intervenants, dans une logique plus transversale et non plus sectorielle

Faible valeur ajoutée ?

Retours négatifs suite à l'étude réalisée par la Chambre Régionale d'agriculture ( Présentée/ citée par M T Arnaud) à prendre en compte. Se procurer l'étude, compiler d'autres études pour analyse

.

#### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Valeur ajoutée, revenus complémentaires agricoles et économiques

Intégration dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus de conseils et d'accompagnement pour intégration de la biodiversité dans les pratiques et les modes de culture avec confrontation constructive aux problématiques de terrain.



**Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?**

Faire du PLU un outil au service d'un vrai projet de territoire en imposant une réflexion préalable et redonner la place qu'elle mérite aux volets agricoles et Naturels dans le fonctionnement du territoire.

Avec un groupe d'acteurs (instance) composée de membres représentant notamment et clairement le domaine agricole + biodiversité. Origine des représentants : local et dépassant le local

Avec un accompagnement qui ne concerne pas uniquement l'agriculture ( vision transversale) .

\* Conseil dans les 2 sens du terme :

Assemblée ouverte et visant intégration première des enjeux agricoles et axes biodiversité de travail (avec liste de points ou questionnement ou alertes à prendre en compte) qui travaille en appui de la collectivité et non séparément

Et « Conseil » au sens accompagnement, indications, ...

**Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?**

Cf. Yves Gorgeu : système des 4 Cartes (voir CR et Mairie Conseil)

Québec : Commission créées il y a 30 ans dans le cadre de la délimitation des terres agricoles. Com° partenariale qui donne des autorisations au compte goutte pour déclassement.

DPA alpilles (Directive Paysage Alpilles) : ciblant la terre agricole protégée à l'origine pour un intérêt paysage mais peut être utilisé également pour d'autres vocations, mais qui peut également avoir ses limites.

## Politique Publique : Agricole

### Levier d'action : Repenser la gouvernance des PLU (rôle et importance du conseil en amont)

#### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Si c'est pour un service supplémentaire attendu de l'agriculture dans ce cas on est dans le service rendu qui doit intégrer le revenu donc pas toujours possible

Le fait qu'en France par rapport au Québec on peut avoir des difficultés de transposition ?

Ce type de gouvernance est-il dans la culture française ?

De plus la dimension intercommunale est obligatoire dans cette approche et aujourd'hui nous sommes encore au système communal

Risque : Le point « \* » ci-contre parfois mal avec élus ou certains acteurs en matière de PLU et peut bloquer le système .

#### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Renforcer le volet prévu dans les SCOT du porter à connaissance pour développer une véritable gouvernance digne de ce nom Agricole et Naturelle  
Exemple du Pays d'Arles (le SCOT n'a pas encore su intégrer cette dimension)

Faire toucher du doigt par méthode de développement du projet « PLU » et d'animation, le rôle des atouts que revêtent biodiversité, Nature et agriculture dans une dimension intercommunale.

\* Intégration dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus de conseils et d'accompagnement pour l'intégration de la biodiversité dans les pratiques et les modes de culture avec confrontation constructive aux problématiques de terrain.

## Politique Publique : Agricole

Levier d'action : Développer la cohérence des techniques et des pratiques avec l'écosystème local ET Développer des leviers économiques autour de deux approches d'aide (Filière/Marché ET Territoire/MAE/circuit court)

### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Création d'un nouveau contrat en s'inspirant des expériences réussies et en évitant de reproduire les dispositifs qui ne fonctionnent pas aujourd'hui :  
Passer un contrat à créer, nouveau, en ciblant l'enjeu collectif et avec un cahier d'accompagnement scientifique et technique en précisant les niveaux

Préciser les niveaux :

En fonction de l'écosystème local avec des engagements sur les résultats  
Et avec un dédommagement des coûts liés aux services

Passer à des contrats de longue durée (dépasser les 5 ans, problème de pérennité)

Éco conditionnalité en agriculture (existe déjà, s'appuyer sur cela et le développer ou l'adapter si nécessaire)

S'inspirer des acquis des opérations locales qui avaient pour premier mérite d'être dotés de moyens importants et adaptés.

Les MAET sont trop ciblées Natura 2000, qui verrouille un peu les actions, notamment dans les espaces protégés sans être toujours adaptés aux réalités de terrain.

### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Plusieurs exemples qui montrent la pertinence des opérations locales

Ogaf Alpilles années 90

Luberon (pastoralisme et biodiversité) autour des plantes Messicoles

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Avec quels fonds ?

La durée : nécessité de maîtrise foncière particulière

On est souvent dans la complexité des territoires, alors qu'on veut plaquer de grandes règles générales. Les spécificités ou les nécessités d'adaptations ne sont souvent ni prévues ni reconnues dans les règlements actuels, ou demandent trop d'effort pour un résultat trop faible (y compris accompagnement financier).

Exemple : MAET et contrats Natura 2000. question des sciences sociales : répartition sociale des coutset avantage changement.

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

S'inspirer des acquis des opérations locales

Intégrer la complexité du local.

Intégration dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus de conseils et d'accompagnement pour intégration de la biodiversité dans les pratiques et les modes de culture avec confrontation constructive aux problématiques de terrain.



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Politique Publique : Agricole

Levier d'action : Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (et de leurs potentialités agricoles -indexation TVB)

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Dans les zones à problèmes, la moindre zone devient intéressante</p> <p>Le mode opératoire : Déterminer le potentiel fonctionnel écologique (et agricole) en évitant que le volet patrimoine ou espaces Naturel et Agricole reste au final le négatif de l'Urbain.</p> <p>Donc : inverser le regard, partir de l'agriculture et du patrimoine Naturel et travailler ensuite sur le volet Urbain.</p> <p>Dans le contexte urbain et périurbain, les terres agricoles et naturelles doivent être reconnues comme ayant un potentiel écologique</p>	<p>Cf. étude INRA Claude Napoléone</p> <p>Cf. travaux Mairie Conseil (Yves Gorgeu) sur la méthode des cartes / atouts (à expliciter en séance)</p>
<p>Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?</p>	<p>Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou de faciliter la mise en œuvre ?</p>
<p>Danger à focaliser sur un endroit, car cela donne un signal au marché et cela permet tout ailleurs</p> <p><u>Attention</u> : Risques Forts ! Ne pas hiérarchiser !!</p>	<p>Inverser le regard, partir de l'agriculture et du patrimoine Naturel et travailler ensuite sur le volet Urbain. Eviter justement le zonage .</p> <p>Intégration dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus d'intégration de la biodiversité dans les pratiques et les modes de culture</p>

Non traitée

## Politique Publique : Agricole

Levier d'action : Maintenir et développer les ceintures maraichères et optimiser les espaces interstitiels avec accompagnement pédagogique ou de sensibilisation pour limiter notamment les intrants

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Identifier les parcelles (opérateur SAFER, ...)</p> <p>Concertation ouverte Agricole, Nature (espaces naturels), écologie, ... en activant les <u>réseaux qui existent</u> !</p> <p>De cette concertation on cible les actions à mener suite à un important travail à réaliser en se basant sur le cadastre et ciblant les mouvements et dynamiques foncières (outil SIG, analyse écologique, socio économique spatialisée )</p>	<p>Données IMEP et INRA : Etude Qualitative et projets DIVA et Bio2M (volet Med) récupérables sur le Net. Références : Thierry TATONI et C. NAPOLEONE et DIVA 2 Montpellier (Ruppert VIMAL et Raphaël MATHEVET)</p> <p>Nom du Rapport de C. Napoleone : Identification qualitative des espaces disponibles pour une urbanisation nouvelle</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'empêcher la mise en œuvre ?
<p>Impossible en absence d'impulsion locale (mairie, intercommunalité, conseil général, conseil régional, ...)</p> <p>Impossible si la coordination et l'animation ne sont pas affectées à l'opération (Cf. rôle assuré par les équipes de Parcs qui assurent le relais avec les différents interlocuteurs, sur certains projets à l'échelle d'un territoire).</p>	<p>Le premier est : impulsion politique ...</p> <p>Repérage de ce qui se fait et existe , à l'échelle régionale pour utiliser les valeurs d'exemples</p> <p>+ Cadre Régional : convention région INRA (la Région serait alors le filtre de passage des demandes)</p> <p>Intégration dans le processus de mise en œuvre de ce levier d'action des scientifiques ayant travaillé sur les propositions permettant plus d'intégration de la biodiversité dans les pratiques et les modes de culture</p>

Non traitée



# Atelier Politique de l'Eau



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Liste des leviers d'action sensibles pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue PACA traités lors de la réunion du Groupe Général du 10 novembre 2009 :

### Politique publique : Eau et milieux aquatiques

- Rubrique : Protection de la ressource en eau par une stratégie d'allocation
  - **Levier d'action : Prioriser l'allocation des ressources en eau (gouvernance de l'eau)**
  - **Levier d'action : Abaisser les seuils de débit d'autorisation des forages**
  - **Levier d'action : Renforcer les solidarités sociales et écologiques**
  
- Rubrique : Protection de la ressource en eau
  - **Levier d'action : Favoriser les économies d'eau**
  
- Rubrique : Prendre en compte la gestion des poissons migrateurs
  - **Levier d'action : Rendre franchissable les ouvrages et les tronçons de rivière entre les ouvrages en veillant aux contraintes génétiques (positives comme négatives)**
  
- Rubrique : Elargir la TVB à la Trame Bleue Marine
  - **Levier d'action : Mettre en Œuvre une Trame Bleue Marine**
- Rubrique : Généraliser les études d'incidences
  - **Levier d'action : Elargir à l'ensemble de la problématique biodiversité les études d'incidences lors de la création de nouveaux ouvrages hydrauliques**
- Rubrique : Définir une politique de gestion durable des lits majeurs
  - **Levier d'action : Arrêter l'urbanisation dans les zones à risques (lit majeur, ...) / Attention : reformulé en séance comme suit : Respecter les zones naturelles d'expansion de crues (limiter l'urbanisation notamment)**

## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

### Levier d'action : Prioriser l'allocation des ressources en eau (gouvernance de l'eau)

#### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

##### Soit par la réglementation :

- arrêté de crise (réponse partielle et ponctuelle),
- adapter les autorisations de prélèvement aux besoins du milieu : définition des volumes prélevables sur le bassin hydrographique (études en cours sur certains bassins versants)

L'outil réglementaire existe déjà : préfecture  
Agence de l'eau : opérateur de réalisation des études

##### Soit par la concertation :

- Les outils existent pour que cela fonctionne (SAGE, plan de gestion de la ressource)
- Cette concertation se traduit également dans la réglementation
- NB : Une rivière a sec n'est pas forcément contre nature...

#### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Arrêtés sécheresse en période de crise qui priorisent les usages en sécheresse avec hiérarchie des usages de l'eau : mais attention ceci est du curatif et on n'a pas réussi ici à faire du préventif

SAGE Verdon (volet concertation)

Utilisation de la réserve de Serre Ponçon par la Commission Exécutive de la Durance (CED)

Démarche sur les volumes prélevables débouchant sur une nouvelle répartition de la ressource en eaux entre les différents usages : il n'y a plus un « droit d'eau » mais un volume à se partager  
Il existe des comités de sécheresse qui peuvent permettre d'anticiper.  
Alpilles Sud : Une année de sécheresse, ont détourné l'eau du Rhône vers les canaux des Alpilles, avec le soutien des Oléiculteurs.

#### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Les outils existent mais c'est leur mise en œuvre qui se confronte à :

- Qui arbitre la hiérarchie : eau potable, milieu naturel, eau d'usage (irrigation)
- Conflit d'acteur
- Conflit économie/environnement

Réponse : Animer une concertation pour une prise de conscience collective et un meilleur partage des enjeux

Le bassin versant pas forcément la bonne échelle : le bassin versant est une unité fondamentale mais intégrer aussi les territoires de transfert d'eau.

#### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Besoin d'une concertation faisant l'objet d'une réelle animation (se donner les moyens d'une vraie concertation)

**Savoir anticiper avec l'ensemble des partenaires pour ne pas agir simplement au travers de mesures d'urgences qui génèrent du conflit et l'absence de compromis.** Même derrière la réglementation il y a un volet animation.

Bonne échelle = bassin versant ?  
Démarche territoriale



## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

Levier d'action : Abaisser les seuils de débit d'autorisation des forages.

<b>Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?</b>	<b>Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?</b>
<p>Domaine Réglementaire et prévu par la loi sur l'eau : Décret de nomenclature de 1993 qui fixe les seuils de débit d'autorisation, plus classement en zones de répartition des eaux qui permet d'abaisser ce seuil de débit</p> <p>Impossibilité d'action à l'échelle régionale : il faut forcément passer par la loi existante</p> <p>Les forages individuels doivent être déclarés et équipés de compteurs (Loi de 2006) (vérifier si obligation de compteur)</p>	<p>Des bassins versants de PACA en cours de classement en zones de répartition des eaux</p>
<b>Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?</b>	<b>Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?</b>
<p>Même si on arrive à faire changer le seuil, il y a un gros problème de contrôle</p> <p>Tous les forages ne sont pas déclarés (surtout les forages individuels)</p> <p>Problème de contrôle et d'application du texte</p> <p>Réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•Rendre obligatoire la déclaration du forage par les foreurs</li><li>•Renforcer les moyens de contrôle</li></ul>	<p>Communication sur les obligations existantes. Et sensibilisation sur l'eau « ressource commune, bien commun »</p> <p>Très peu de forage en conformité avec la loi actuellement</p> <p>Actions de police de l'eau plus fermes</p> <p>Le problème doit se traiter au niveau des communes. Besoin donc de sensibilisation des communes afin qu'elles informent les habitants</p> <p>SPANC pourrait gérer les contrôles, notamment pour les gens non rattachés au réseau d'eau</p>

## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

### Levier d'action : Renforcer les solidarités sociales et écologiques

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée :</p> <p><u>Principe</u> : la notion de solidarité peut s'appuyer sur un mécanisme financier en tenant compte des volumes prélevés dans les territoires ruraux pour les territoires très urbains</p> <p>Un levier <u>tarifaire existe</u> : redevance d'autant plus élevée que la pression est forte et qui est mutualisée et redistribuée sous forme de subvention pour des actions en faveur du milieu, par l'agence de l'eau.</p> <p>Un levier <u>gouvernance</u> à développer : mise en place d'une gouvernance au niveau adapté à chaque échelle (du local au régional) entre les territoires de vie et les territoires de gestion de l'eau, ce qui doit passer par une évolution législative</p>	<p>Déjà des retours par le biais de <u>l'agence de l'eau</u> : financement de l'assainissement, de station d'épuration, de postes de chargés de mission, le portage de démarches partenariales à l'échelle des bassins</p> <p>A l'échelle de la région, le <u>Conseil Régional</u> a lancé une démarche : SOURSE (Schéma d'orientation pour une utilisation rationnelle et solidaire de l'eau)</p> <p><u>Bassin du Verdon</u> : financement des communes pour rénovation de station d'épuration.</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p><b>Le lien est insuffisant entre la gouvernance de l'eau et la gouvernance de l'aménagement du territoire (les questions de l'eau arrivent après la planification de l'aménagement)</b></p> <p><b>La tarification ne permet pas aux gens de se faire une idée de la valeur de l'eau</b></p> <p>La solidarité passe par la compréhension des enjeux par les acteurs et donc par l'animation de la politique de l'eau</p>	<p>Les solidarités ne font pas qu'appel à la relation amont aval, mais aussi « au sein » de l'aval ou de l'amont.</p>

## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

### Levier d'action : Favoriser les économies d'eau

#### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

##### Pour les collectivités :

- augmenter le rendement des réseaux de distribution d'eau (campagnes de recherche de fuites, mise en œuvre d'actions correctives)
- réduire la consommation (espaces verts, propreté, bâtiments publics, ...)

##### Pour l'agriculture (Cf. levier d'action suivant) :

- Optimiser les réseaux d'irrigation
- Adopter des cultures et des pratiques culturales moins consommatrices d'eau

##### Pour tous les acteurs :

- Favoriser le recyclage des eaux
- Communication
- Politique tarifaire incitant aux économies d'eau

##### Pour les usages de loisir (golf, piscine, ...) :

- Réduire la consommation
- Favoriser le recyclage des eaux

Au niveau des canaux pour les transports d'eau. Besoin d'une meilleure étanchéité. D'ailleurs étanchéité nécessaire au niveau de tout le réseau d'eau.

Remarque : L'industrie n'est pas un gros enjeux et est un secteur en avance en terme d'économie d'eau

#### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Coût financier des actions (rendement des réseaux de distribution par exemple)

Politique tarifaire: le budget de l'eau des communes qui doit être équilibré et qui rend difficile pour la commune de pousser à l'économie de l'eau

La réglementation sanitaire rend difficile le recyclage des eaux : assouplir la réglementation qui n'est pas toujours adaptée

Communiquer sur des choses objectives et à fort impact (la fermeture du robinet d'eau quand on se brosse les dents n'a pas vraiment d'impact)

#### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Communication : SIDECM a une politique d'économie et a des résultats concrets en termes de sensibilisation

Agence de l'eau : une aide financière conditionnée à un rendement minimum du réseau de distribution de l'eau

Sur le bassin versant de la Durance, 300 millions de mètres cube économisés par l'agriculture en 10 ans, entre autre grâce au prix de l'eau

CG Var : guide des plantes méditerranéennes

#### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Pourquoi pas un système de bonus malus sur la consommation de l'eau (mais reste très embryonnaire) ?

La profession agricole a beaucoup progressé, il faut continuer à la sensibiliser

Exemplarité des collectivités : impact sur les citoyens

Problème complexe avec solution au cas par cas pour la biodiversité.

**Attention à la simplification : Economie d'eau = maintien de la biodiversité**

## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

Levier d'action : Rendre franchissable les ouvrages et les tronçons de rivière entre les ouvrages en veillant aux contraintes génétiques (positives comme négatives)

### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Améliorer le franchissement des obstacles (seuils, barrages) par des passes à poisson ou des aménagements adaptés

Rehausser les débits d'étiage et réservés

Appliquer la loi : ceci vient en complément de la franchissabilité

### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Contrat de rivière Verdon : rehaussement du débit réservé pour améliorer habitat piscicole

Contrat de rivière Durance et gestion EDF : l'anguille peut remonter aujourd'hui jusqu'à Cadarache

NB : l'augmentation du débit réservé ne diminue pas forcément la production d'énergie (dépend des installations)

Voir possibilité de financement au niveau de l'Agence de l'eau pour restauration de la franchissabilité

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Perte énergétique due à l'augmentation du débit réservé (mais parfois au contraire peut devenir plus intéressant)

Perte en prélèvement pour AEP et irrigation

Réflexion en cours sur les cours d'eau atypiques (cours d'eau atypique pas pris en compte dans LEMA mais en train d'être défini)

Parfois, hybridation des espèces de poissons non souhaitées

Problème du coût et de l'absence de maître d'ouvrage (la loi prévoit que l'agence de l'eau et le Conseil Général puissent prendre cette responsabilité). > Ag Eau 80 % de l'aide pour franchissabilité mais pas de maître d'ouvrage

**Parler plus de franchissabilité que d'effacement**

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

LEMA fixe la mise en conformité de tous les ouvrages d'ici 2014

Application de la réglementation sur les cours d'eau migrateurs. (plagepomi, ...)

Se poser la question de l'usage des ouvrages existants (au-delà de leur usage initial) : besoin de ré évaluer les seuils

Pas qu'un problème de franchissement mais aussi de fonctionnement des milieux : besoin d'analyse globale

Besoin d'évaluation économique, notamment des services rendus par ces cours d'eau



## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

### Levier d'action : Mettre en Œuvre une Trame Bleue Marine

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>S'appuyer sur le réseau des aires marines protégées</p> <p>Développer les schémas de mise en valeur de la mer dans les SCOT. Voir aussi les contrats de baies</p> <p>Gestion des poissons migrateurs entre les fleuves et la mer</p> <p>Prendre attention aux pollutions amenées par les cours d'eau terrestres</p>	<p><u>PNR de Camargue</u> : Contrat de delta et gestion intégrée des zones côtières (GIZC), plus mise en œuvre de Natura 2000 en mer et réserve de Biosphère</p> <p>Autres expériences de GIZC en <u>PACA</u></p> <p>Travail du Conseil consultatif régional de la mer en PACA</p> <p>Voir Travaux du <u>MIRM</u> sur poissons migrateurs</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Les politiques des domaines terrestres et maritimes s'ignorent trop souvent</p> <p>Prérogatives de l'Etat en mer (préfecture maritime, préfecture de Région, préfecture du Département, ...)</p>	<p>Protocole de Barcelone sur la gestion intégrée des zones côtières, ratifié par la France</p> <p>Prise en compte de la Trame Bleue Marine dans le Grenelle de la mer et par l'agence des aires marines protégées</p> <p>Besoin de ne pas créer « une trame » de plus mais bien d'intégrer le marin au terrestre.</p> <p>Acceptabilité : parler aussi du volet santé humaine</p>

## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

Levier d'action : Elargir à l'ensemble de la problématique biodiversité les études d'incidences lors de la création de nouveaux ouvrages hydrauliques

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>C'est surtout le contenu de l'étude d'incidence qu'il faut revoir en formulant mieux les attentes, notamment en termes de biodiversité.</p> <p>Elargir ce levier d'action aux loisirs / sports de pleine nature</p> <p><u>NB</u> : Cf. également « Transports et Infrastructures linéaires »</p>	<p>Des études d'incidence existent déjà</p> <p><u>Mission Phée</u> : guide hydroélectricité environnement, attentes d'une bonne étude d'impact, financé par la région et ADEME. Porté par le GERES Aubagne et maison de l'eau</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Dans des petites opérations, l'étude d'incidence est très formelle et pas très utile</p> <p>Le problème vient plus du fait que le pétitionnaire cherche le moindre coût</p> <p>Parfois, les enjeux économiques et politiques limitent la prise en compte de ces études d'incidence</p> <p>L'organisation des services de l'état ne permet pas de traiter tous les dossiers</p>	<p>A relier au problème du manque de moyen : augmenter les moyens des services de l'état pour mieux accompagner, encadrer le projet, la création et le suivi d'un ouvrage</p> <p>Besoin de sensibilisation en amont et prise de conscience des porteurs de projet</p>

## Politique Publique : Eau et milieux aquatiques

Levier d'action : Respecter les zones naturelles d'expansion de crues (limiter l'urbanisation notamment)

**Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?**

Mettre en œuvre des PPRI adaptés pour la prise en compte de la biodiversité : le problème vient de la définition des zones à risque

Conventionner avec les riverains agriculteurs ou associations (CEEP par exemple)

Déclaration d'intérêt général (DIG)

**Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?**

Conseil Général du Var : définition des ZEC (Zones d'Expansion de Crues) à l'échelle des bassins versants et tentative d'orientation vers la gestion ou l'acquisition (via la TDENS)

SMAVD : définition d'une méthodologie d'essartement pour laisser passer les crues et maintenir une trame verte

**Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?**

Problèmes de maîtrise du foncier (conventionnement, achat, gestion, ...)

Concurrence avec l'urbanisme et les activités économiques

**Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?**

Délimitation des PPRI : favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme

Besoin de faire comprendre que la crue est liée au fonctionnement naturel des cours d'eau

Créer un conservatoire des rivières ou des eaux continentales

Elargir le droit de préemption aux agences de l'eau (comme le Conservatoire du Littoral)

Identification fine et protection des zones humides et des espaces de liberté des cours d'eau (plan d'action national pour les zones humides)

Réflexion nécessaire en terme de gestion écologique de ces milieux (gestion différenciée)

Généraliser la protection des lits majeurs dans les documents d'urbanisme (dont espaces boisés classés des ripisylves)



# Atelier Protection de la Nature et Forêt



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Liste des leviers d'action sensibles pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue PACA traités lors de la réunion du Groupe Général du 10 novembre 2009 :

### Politique publique : Protection des espaces naturels (intitulé à revoir ?)

- Rubrique : Identifier les espaces TVB et les indexer dans les documents d'urbanisme (Tvb i.e comme les zones inondables)
  - **Levier d'action** : **Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (indexation TVB)**
- Rubrique : Favoriser un projet de territoire (type charte PNR) avec un outil de planification et contractuel
  - **Levier d'action** : **S'appuyer sur les espaces naturels protégés pour conduire des actions expérimentales et reproductibles**
- Rubrique : Renforcer la compatibilité environnementale des activités de pleine nature
  - **Levier d'action** : **Encadrer les activités touristiques et sportives en milieu fragile**
- Rubrique : Privilégier l'écologie des paysages dans les aménagements
  - **Levier d'action** : **Lutter contre l'artificialisation et rechercher des solutions alternatives dans la réalisation et l'entretien des aménagements**
- Rubrique : Généraliser la protection des ripisylves
  - **Levier d'action** : **Mise en protection réglementaire des ripisylves dans les documents d'urbanisme (EBC : existants ou à créer)**
- Rubrique : Politique Forêt
  - **Levier d'action** : **Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières (filères énergétiques, bois d'œuvre) et formalisation dans les plans d'aménagement forestier**
  - **Levier d'action** : **Prise en compte de la biodiversité et de ses fonctionnalités dans la conception et la révision des PIDAF (utiliser plutôt PDFCI)**
- Rubrique : Resituer la chasse dans une problématique de gestion de l'espace
  - **Levier d'action** : **Adapter les plans de chasse aux objectifs de gestion du territoire (par exemple des ongulés : ouverture de milieu par le pâturage des ongulés sauvages et réduction de la pression de pâturage par ailleurs)**



## Politique Publique : Protection des espaces naturels

Levier d'action : Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels et écologiques (indexation TVB)

### Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Lors de l'élaboration ou la révision du PLU et ou du SCOT sur la base d'un bon diagnostic environnemental

L'indice TVB permet d'identifier et de maintenir les connectivités lors des projets d'aménagement ou de gestion

L'indice peut-être couplé avec le dispositif « espace boisé classé » (EBC)

### Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Proposition nouvelle : pas d'expérience en cours

Par contre expérience sur les indices en zone inondable

Nombreuses expériences sur les EBC qui permettent de maintenir des ripisylves et de connecter des massifs entre eux

Scot de l'aire Dracenoise, Isère (St Martin d'uriage)

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Outil intéressant mais un peu trop rigide : il marque une volonté mais ne permet pas forcément de répondre aux objectifs de gestion des continuités

Portage du diagnostic, qui ? Idéal dans les portées à connaissance, quelle échelle ?

Surcoût pour les communes, qui paye ?

Quid des docs existants, révisions obligatoires ?

Méthodologie non homogène des Bureau d'études

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Sa mise en œuvre doit s'inscrire dans un projet de territoire et disposer de moyens d'animation, comme par exemple :

- Agenda 21
- Charte de PNR ou PN
- Charte forestière
- Charte paysagère

Favoriser la tenue de réunions spécifiques et publiques pour une meilleure prise en compte par la population



## Politique Publique : Protection des espaces naturels

Levier d'action : S'appuyer sur les espaces naturels protégés pour conduire des actions expérimentales et reproductibles

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Faire l'inventaire des expériences qui marchent</p> <p>Développer des projets de territoire TVB à partir des aires protégées dotées d'un gestionnaire</p> <p>Partir des espaces protégés ou des collectivités compétentes pour étendre la réflexion à l'espace régional</p> <p>Développer les « Solidarités » (cf. Parcs Nationaux)</p>	<p>Expériences en cours dans les procédures de SCOT et dans les DOCOB Natura 2000</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Dépasser les problèmes de compétences territoriales</p> <p>Comment financer ?</p>	<p>Renforcer le caractère prescriptif des orientations nationales et des schémas régionaux de TVB</p> <p>S'appuyer sur le réseau régional des espaces protégés (REN-PACA)</p>

**Politique Publique : Protection des espaces naturels**  
**Levier d'action : Encadrer les activités touristiques et sportives en milieu fragile**

**Précision apportée par l'atelier : ne fait pas avancer la conceptualisation de la TVB mais fait partie du dispositif**

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Mettre en œuvre un projet de territoire pour planifier les aménagements et les usages (référence et compatibilité aux CDESI / PDESI)</p> <p>Elargir la démarche des études d'incidence Natura 2000 aux activités de pleine nature</p> <p>Conditionner et réglementer l'accès à certains milieux</p>	<p>Schéma de fréquentation de la <u>Sainte-Victoire</u></p> <p><u>Montagne de Lure</u> : carte obligatoire pour le ramassage des champignons</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Nécessité de disposer d'un gestionnaire et/ou d'une structure d'organisation des activités</p>	<p>Généraliser la pratique organisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- association d'usagers</li> <li>- Club avec licence obligatoire</li> <li>- Carte d'accès ou d'abonnement</li> </ul>



## Politique Publique : Protection des espaces naturels

Levier d'action : Lutter contre l'artificialisation et rechercher des solutions alternatives dans la réalisation et l'entretien des aménagements

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Conditionner les aides publiques à la mise en œuvre de solutions respectueuses de l'environnement : type génie écologique</p> <p>Généraliser les études d'incidences, pour favoriser le génie écologique</p>	<p>Expériences réussies en <u>rivière</u> (berges des cours d'eau) et en <u>forêt</u> (fascines anti-érosion, RTM)</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Absence de références, de connaissances et de savoir-faire des Maîtres d'ouvrage et des Maîtres d'œuvre</p> <p>Problème de pertinence des cahiers des charges</p> <p>Nécessité de prévoir des moyens de gestion et d'entretien des aménagements réalisés</p>	<p>Développer la formation et la communication, élaboration de guides d'aide à la décision</p> <p>Valoriser les expériences réussies</p>

## Politique Publique : Protection des espaces naturels

Levier d'action : Mise en protection réglementaire des ripisylves dans les documents d'urbanisme (EBC : existants ou à créer)

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Généraliser la politique des espaces boisés classés (EBC) dans les documents d'urbanisme</p> <p>Adapter la politique des EBC (<b>outil non adapté à la TVB ? À trancher</b>)</p> <p>Favoriser le code forestier et environnement</p> <p>Garder la dynamique végétale par une gestion adaptée</p> <p>Favoriser la gestion conjointe et coordonnée des espaces boisés</p>	<p>Expériences réussies « <u>d'ASL paysagères</u> » : regroupement de petits propriétaires (CRPF)</p> <p>Expérience de plans simples de <u>gestion coordonnées</u> pour la grande propriété</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Manque de souplesse de l'outil EBC</p>	<p>Favoriser la mise en œuvre d'outils de gestion type ASL forestière ou paysagère</p> <p>Mutualiser la gestion à l'échelle d'une rivière ou d'un bassin versant</p> <p>Animation, information indispensable</p>

## Politique Publique : Protection des espaces naturels

Levier d'action : Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières (filières énergétiques, bois d'œuvre) et formalisation dans les plans d'aménagement forestier

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Appliquer de manière systématique les garanties de gestion durable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plans simples de gestion</li><li>• Code de bonne pratique</li><li>• Règlement technique de gestion (privé)</li><li>• Aménagement forestier (public)</li><li>• Nouvelles façons de gérer, les plus simples possibles (plan de gestion durable des forêts, code de bonnes pratiques y compris petites surfaces)</li></ul>	<p>Diagnostic conjoints <u>PNR-CRPF</u> lors des PSG</p> <p>Expérimentation d'une identification d'un « indice de Biodiversité potentielle » dans les <u>Alpilles</u> et le <u>Lubéron</u></p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Problème de financement des procédures de mise en œuvre des outils de gestion</p> <p>Limite des moyens d'animation de terrain <b>(à souligner)</b></p>	<p>Généraliser les labels et certifications type FSC (WWF) ou PEFC (propriétaires et ONF)</p>

## Politique Publique : Protection des espaces naturels

Levier d'action : Prise en compte de la biodiversité et de ses fonctionnalités dans la conception et la révision des PIDAF (utiliser plutôt PDFCI)

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Intégrer les préoccupations biodiversité et TVB dans les plans de massif DFCE (PIDAF)</p> <p>PIDAF à adapter aux objectifs de fonctionnalité de la TVB (lien entre PIDAF)</p> <p>Etendre l'obligation d'étude d'incidence Natura 2000 aux PIDAF</p>	<p>Pas d'expériences connues de « PIDAF – Biodiversité »</p> <p>Réflexion dans <u>les maures</u> sur l'entretien des pare-feux et la préservation de la tortue d'herman</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Dans les choix politiques et techniques, l'objectif DFCE l'emporte sur ceux de la biodiversité</p>	<p>Rapprocher les intérêts Biodiversité &amp; DFCE par des choix techniques adaptés</p>

**Politique Publique : Protection des espaces naturels**

**Levier d'action : Adapter les plans de chasse aux objectifs de gestion du territoire (par exemple des ongulés : ouverture de milieu par le pâturage des ongulés sauvages et réduction de la pression de pâturage par ailleurs)**

<b>Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?</b>	<b>Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?</b>
<p><b>Positionné comme non prioritaire par le groupe</b></p> <p>Adapter les plans de chasse à la TVB</p> <p>Valoriser la chasse comme outil de gestion, à une bonne échelle de gestion fonctionnelle</p> <p>Partir de la loi DTR 2005 : impact des ongulés sur la biodiversité mal connu et situation très dynamique</p>	<p><u>Observatoire</u> de la gestion des grands ongulés dans les hautes-Alpes</p>
<p><b>Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?</b></p>	<p><b>Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?</b></p>
<p>Négociation délicate avec les chasseurs</p> <p>Difficile de dépasser l'aspect strictement cynégétique</p>	<p>Faire évoluer le régime des indemnisations des dégâts de gibiers</p>



# Atelier Transports et Infrastructures linéaires



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Liste des leviers d'action sensibles pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue PACA traités lors de la réunion du Groupe Général du 10 novembre 2009 :

### Politique publique : Transports et Infrastructures linéaires

- **Préambule** : l'atelier demande que soit définie la notion d'« infrastructures linéaires » en mettant en avant notamment : « ouvrage technique devant répondre à un objectif fonctionnel, reliant des points A à B en passant si nécessaire par des points C et D »
- 1<sup>ère</sup> partie : Calage initial (base de la pyramide)
  - **Faire évoluer les études milieu naturel à toutes les étapes d'un projet (élaboration, réalisation et exploitation d'un ouvrage) en intégrant la dimension fonctionnelle de la biodiversité**
  - **Travailler sur les articles règlementaires du CE au niveau local (Articles L 371-2 et 371-3 grandes infrastructures du CE) / Attention : proposition d'un levier d'action complémentaire**
  - **Constituer un groupe de compétences transversales, force de proposition, pour communiquer notamment auprès des décideurs et grands aménageurs - Diffuser, informer, partager**
- 2<sup>ème</sup> partie : Réalisation des ouvrages
  - **Utiliser les matériaux les plus proches et dont la production perturbe le moins l'environnement (par exemple : rondins de mélèze pour tenir les talus, pierres sèches, gabions pour la protection des berges, ...) / Attention : l'atelier propose de ne pas retenir ce levier d'action**
  - **Développer des plans de restauration des continuités écologiques par les maîtres d'ouvrage**
- 3<sup>ème</sup> partie : Gestion des ouvrages
  - **Promouvoir la gestion différenciée des emprises et des bandes de servitude des infrastructures**

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

**NB : ce levier d'action doit concerner l'ensemble des études milieu naturel à toutes les étapes d'un projet, avec un zoom spécifique porté sur les études amont (base de la pyramide). L'étude d'impact est la conclusion d'un processus où l'on va apprécier des enjeux de plus en plus précis en fonction de l'échelle.**

**Afin de pouvoir intégrer l'approche connectivités fonctionnelles :**

C'est le pré diagnostic qui doit permettre d'identifier les enjeux de protection de la biodiversité (habitats / espèces et en liaison avec l'approche connectivités fonctionnelles), en tant que de besoin (maître d'ouvrage / autorité environnementale).

C'est ce pré diagnostic qui doit être systématique pour les projets neufs.

Ce pré diagnostic doit être une aide à la décision en terme d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sur la trame verte et bleue

Par la mise à disposition aux maîtres d'ouvrage d'une cartographie qualifiée des continuités écologiques sur la région, et au-delà d'une cartographie, capitaliser et mutualiser la connaissance existante, sans chercher à tout inventorier, et en gardant à l'esprit la dynamique spatiale et temporelle

Créer un Comité de suivi pour la mise en œuvre de nouveaux gros projets structurants (gouvernance des projets)

Adapter le périmètre de l'étude d'impact à l'aire d'influence du projet, en prenant en compte la fonctionnalité

Systeme électrique Haute Durance

Canalisation de transport de gaz naturel Artère de Crau (GRT)

Contournement autoroutier d'Arles (A 54) en tant qu'exemple notamment sur la gouvernance

## Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires

Levier d'action : Faire évoluer les études milieu naturel à toutes les étapes d'un projet (élaboration, réalisation et exploitation d'un ouvrage) en intégrant la dimension fonctionnelle de la biodiversité

### Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Absence de méthodologie suffisamment partagée et/ou validée à ce jour

D'où l'intérêt entre autres de la gouvernance : établir une bonne gouvernance des projets (chronologie du projet entre le technicien et le politique et temps nécessaire aux réalisations des pré diagnostic)

Capacité des maîtres d'ouvrage à établir un « bon » cahier des charges et jusqu'où.

Compétence des cabinets d'étude sur les inventaires statiques mais peu (voire très peu) sur l'approche connectivité fonctionnelle en vision dynamique : Nécessite d'un cahier des charges précis.

Notion de progressivité des études en fonction de l'échelle : chaque étape à son importance

Incompatibilité d'un démarrage d'un projet tôt dans le temps avec la confidentialité d'un projet pour un client privé (GRT / RTE) / incompatibilité temps du projet et temps commercial / Pré diagnostic réalisé en « masqué » mais l'exercice a de fait ses limites

Veiller à la cohérence entre les différents projets d'aménagement (écopont versus urbanisation)

### Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Les maîtres d'ouvrage ont besoin d'aide et d'appui méthodologique : cahier des charges sur le pré diagnostic, méthodologie  
Ceci est également valable pour les cabinets d'étude

Elaborer un guide méthodologique pour intégrer la démarche TVB dans la conception du projet dès les premières étapes de la conception du projet

Mettre en place des formations pour le bureau d'étude (passer de la dimension « composition de la biodiversité » à la dimension « structure de la biodiversité »)

Outil méthodologique DREAL mis en ligne :  
« évaluer la fragmentation des milieux naturels » /  
« diagnostiquer les continuités écologiques à l'échelle d'un SCOT »  
Journées d'études maître d'ouvrage / cabinets d'étude

Développer de l'appui méthodologique plus que de nouvelles réglementations

Utiliser les infrastructures linéaires comme une opportunité pour favoriser la biodiversité



## Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires

Levier d'action : Travailler sur les articles du CE (Articles L 371-2 et 371-3 grandes infrastructures du CE)

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

Grenelle L 371-2 : les infrastructures de niveau national devront être compatibles avec les orientations nationales TVB

Grenelle L 371-3 : les infrastructures de niveau local devront prendre en compte les résultats du schéma de cohérence écologique

### En préambule :

Retravailler la rédaction de ces deux articles qui est pour le moins ambiguë

Proposition : 371-2 : « remplacer « compatible » par « cohérentes »

Proposition : 371-3 : « toutes les infrastructures, de niveau national et local, doivent être compatibles avec le schéma régional de cohérence écologique »

### Ces articles concernent l'ensemble des infrastructures de transport, y compris le réseau routier secondaire dans son développement et sa modernisation

Remarque : ce développement et cette modernisation sont liés à des décisions d'urbanisation dont les conséquences globales n'ont pas toujours été bien évaluées (Cf. par ailleurs les leviers d'action Urbanisation & aménagement du territoire)

### Point de vigilance pour le réseau secondaire énergétique :

la demande n'est pas forcément lié à de l'urbanisation nouvelle mais à des demandes de clients (exemple remplacement fioul par gaz naturel) potentiellement louable en terme d'environnement ou de développement des énergies renouvelables qui bouleverse les réseaux primaires et secondaires.

**Attention : l'atelier propose de faire du point suivant un levier d'action en tant que tel**

**Encourager les aménageurs à se mettre autour de la table et animer un réseau pour optimiser l'utilisation de l'espace disponible et limiter les effets de coupure, en mutualisant autant que possible des couloirs d'infrastructures.**

Jumelage des infrastructures Fos / Martigues



## Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires

Levier d'action : Travailler sur les articles du CE (Articles L 371-2 et 371-3 grandes infrastructures du CE)

Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?

Le guide « prise en compte des continuités écologiques par les infrastructures nationales » est assez détaillé pour les routes mais mérite des améliorations pour les autres types d'infrastructures

Attention aux risques d'accentuation des effets de coupure lors de la mutualisation des couloirs

Attention également aux effets domino sur incident

Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?

Animation régionale du réseau des maîtres d'ouvrages

Repérer les projets d'infrastructures pour les mettre en phase

Saisir les opportunités d'aménagement ou de modernisation d'une infrastructure pour réduire l'effet de barrière d'autres réseaux (exemple : poly réseau, enfouissement de lignes aériennes, ...)

## Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires

Levier d'action : Constituer un groupe de compétences transversales, force de proposition, pour communiquer notamment auprès des décideurs et grands aménageurs - Diffuser, informer, partager

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>Un groupe de communication et d'animation « Transport et Infrastructures linéaires » mis en œuvre dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique : une émanation du SRCE, pour son suivi, sa mise en œuvre, sa dynamique</p> <p>Un groupe TVB « Transport et infrastructures linéaires » au niveau régional pour informer, partager des expériences, évaluer, réaliser des bilans</p> <p>Participants de ce groupe : grands gestionnaires de réseau, scientifiques, état, collectivités, associations (dont usagers des infrastructures)</p> <p>Et après 2012 : un animateur TVB « Transport et infrastructures linéaires » régional</p>	<p>Non</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Question du mandat de l'animateur : qui sera missionné sur ce sujet ? Etat ou Région ?</p> <p>Quelles missions, compétences et quelles prérogatives de ce groupe ?</p> <p>Quels types d'associations des usagers, des citoyens en général : où on les met, quelle est leur rôle ?</p> <p>Budget et moyens nécessaires au fonctionnement de ce groupe</p>	<p>Prévu côté Etat mais non dédié « Transport et infrastructures linéaires »</p> <p>2010 : année mondiale de la biodiversité</p>



**Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires**

**Levier d'action : Utiliser les matériaux les plus proches et dont la production perturbe le moins l'environnement (par exemple : rondins de mélèze pour tenir les talus, pierres sèches, gabions pour la protection des berges, ...)**

<b>Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?</b>	<b>Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?</b>
<p><b>Cette proposition apparaît comme intéressante mais plus largement sur la biodiversité, le bilan carbone, la valorisation des ressources locales,... et le lien avec la TVB semble plus indirect.</b></p> <p><b>L'atelier propose de ne pas retenir ce levier d'action.</b></p>	
<b>Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?</b>	<b>Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?</b>



## Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires

### Levier d'action : Développer des plans de restauration des continuités écologiques par les maitres d'ouvrage

Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?	Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?
<p>De manière combinée multi-réseaux et sur des zones à enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser un état des lieux des connectivités existantes ou disparues du fait des infrastructures existantes (en identifiant les effets positifs comme négatifs de ces infrastructures sur les connectivités fonctionnelles)</li> <li>• Mettre en place des mesures de restauration (construction d'ouvrage ou gestion)</li> </ul> <p>Etat des lieux et inventaire des points de rupture à conduire en préalable (ou en parallèle) avec l'établissement du schéma régional de cohérence écologique et y intégrer ces résultats</p> <p>Intégrer la création d'un fonds régional dans le SRCE</p> <p>Mobiliser les fonds européens</p>	<p>Dans le cadre de la restauration des transparences, mise en place par ASF sur leur réseau d'un comité de suivi dans la Drôme, dans l'Hérault (associations, élus, ...)</p> <p>Expérience du Grésivaudan (Rhône-Alpes / partenariat AREA concessionnaire de l'autoroute et agence d'urbanisme)</p> <p>Installation de balises avifaune sur les lignes existantes (RTE)</p> <p>Enfouissement de lignes aériennes en Camargue</p>
Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Coût financier</p> <p>Temps et disponibilité</p> <p>Limite des solutions techniques</p>	<p>Fonds régional et fonds européen</p> <p>Saisir les opportunités offertes par les travaux de modernisation d'infrastructures pour restaurer des continuités</p> <p>Favoriser des partenariats et des synergies entre gestionnaires et maîtres d'ouvrage</p>



Comment concrètement ce levier d'action peut-il être mis en œuvre de manière opérationnelle ?

Existe-t-il une expérience concrète dans la région permettant d'illustrer ce levier d'action ?

**A mettre en œuvre pour toutes les infrastructures existantes et nouvelles**

**Préambule :**

Des guides existent sur la gestion différenciée des dépendances vertes mais la question reste l'application de ces préconisations. Produire des guides par type d'infrastructure et adaptés aux différents contextes écologiques

**Concrètement, pour mettre en œuvre ce levier d'action :**

- Identifier les secteurs à enjeux nécessitant une gestion spécifique au regard des connectivités fonctionnelles
- Mettre en place un plan de gestion des dépendances (diagnostic, modalités d'entretien, cahier des charges, budget) pour les infrastructures nouvelles comme existantes
- Assurer la continuité entre les engagements du maître d'ouvrage et leur mise en œuvre par le gestionnaire

ESCOTA et ASF : cahier des charges « dépendances vertes »

Conseil Général 13 : « dépendances vertes »

## Politique Publique : Transports et Infrastructures linéaires

Levier d'action : Promouvoir la gestion différenciée des emprises et des bandes de servitude des infrastructures

Identifiez-vous un point de rupture en terme de faisabilité et comment y répondre ?	Identifiez-vous un point permettant de favoriser ou d'accélérer la mise en œuvre ?
<p>Coût financier (notamment en terme de main d'œuvre) Sécurité des Hommes</p> <p>Compétences des personnels</p> <p>Incompatibilité des exigences de la protection des feux de forêt</p> <p>Directions Interrégionales des Routes pour les routes de niveau national : chaque DIR définit sa politique en matière de développement durable / Idem au niveau départemental</p> <p>Comment imposer ou appliquer une gestion différenciée aux propriétaires des terrains sur lesquels les ouvrages sont disposés et sur lesquels il peut y avoir un usage humain (du type agriculture) / Exemple GRT et RTE : non propriétaires du terrain / ESCOTA a l'obligation de débroussailler si le propriétaire ne le fait pas</p> <p>Attention au risque de développement d'espèces invasives du fait de la gestion</p>	<p>Rendre obligatoire le « pont » d'engagement entre le maître d'ouvrage et le gestionnaire</p> <p>Formation des personnels</p> <p>Mettre en cohérence les arrêtés préfectoraux et municipaux avec les objectifs TVB</p>



# Plénière de l'après-midi



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# Les enjeux pour la suite des travaux de l'après-midi et du projet

- **Une nouvelle dimension pour les travaux du projet TVB PACA qui dépasse aujourd'hui les débats liés à la Trame verte et Bleue :**
  - Un enjeu fort autour de l'appréhension de la BIODIVERSITE, à la veille de 2010 **année mondiale de la BIODIVERSITE**
  - Une attente générale sur les **volets opérationnels du grenelle** (outres le passage de la loi devant l'assemblée, c'est avant tout sur le volet opérationnel que ce projet va pouvoir alimenter et argumenter les suites de ce que pourront être les politiques publiques en faveur de la biodiversité)
  - Des travaux menés par les Parcs Nationaux de France (sous le pilotage de Raphael Mathevet également très impliqué dans le projet TVB PACA) sur une notion plus large de : **SOLIDARITE ECOLOGIQUE**
  - Une vraie responsabilité dans les travaux TVB PACA qui se sont fixés un objectif de **réalisme** et de **faisabilité** , pour solliciter et faire passer des messages aux décideurs des Politiques publiques de demain
  - Parmi ces décideurs : les **élus** (locaux, généraux, régionaux et nationaux) avec une réunion spéciale prévue le 4 décembre 2009
  - Un **rôle déterminant** des **acteurs du projet** TVB dans cette phase
  - Des **perspectives** fortes pour aller plus loin, au-delà du projet

# Les enjeux pour la suite des travaux de l'après-midi et du projet

## ▪ Les perspectives :

- Une restitution nationale de nos travaux en avril 2010, à l'occasion de laquelle notre travail collectif sera présenté, notamment dans son aspect méthodologie et reproductibilité,
- Le constat d'une prise en compte « au fil de l'eau » des travaux en région pour alimenter la réflexion nationale,
- Le caractère opérationnel de cette notion de Trame verte et bleue qui se précise peu à peu, en faveur de sa faisabilité et d'une mise en application à court terme. Notre travail en commun a contribué à mettre cela en évidence.



# Ateliers de l'après-midi : Acceptabilité



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

## Ateliers de l'après-midi : Travail à réaliser

- Notre après-midi va être concentrée sur l'acceptabilité de nos propositions de modification des politiques publiques.
- Les acteurs concernés peuvent être d'une part les élus et/ou d'autre part l'ensemble des représentants des politiques publiques concernées (dont vous faites d'ailleurs parti).
- Nous allons coproduire des éléments d'argumentaires auprès de ces deux cibles distinctes.
- En tant qu'acteurs clés de ce projet, vous allez définir les messages que vous voulez faire passer auprès de ces cibles.
- C'est sur cette base que nous échangerons avec les élus lors d'une réunion spécifique programmée le 4 décembre afin d'étudier plus en avant les conditions d'acceptabilité de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

## Ateliers de l'après-midi

### Travail à réaliser

- L'atelier consiste à formaliser des éléments d'argumentaire auprès des élus et des représentants des politiques publiques concernées.
- Plus précisément, nous allons formaliser pour les différents leviers d'actions :
- Le message clé :
  - C'est-à-dire le message essentiel à transmettre à la cible pour l'interpeller
  - Comme un slogan ou le grand titre d'un article par exemple
  - Chaque message doit nous obliger à prendre position et à faire prendre position
  - Chaque message doit être facilement mémorisable : 10 à 15 mots, dans le langage de la cible, avec des mots clairs, pas de superflu
- Les arguments associés : pour appuyer le message clé
  - Ils doivent permettre de faire comprendre, de démontrer, de justifier le message,
  - Ne pas noyer l'argumentaire : il fait adhérer au message clé.
  - Varier l'argumentaire : exemples apportant du concret, illustrations, outils existants, ...

**Le message ne fait qu'affirmer quelque chose,  
ce sont les points clés qui le démontrent.**



# Atelier Urbanisation et Aménagement du territoire



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# Éléments d'argumentaires

## « Urbanisation et Aménagement du territoire »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Agir au travers des outils du Code de l'Urbanisme relatifs aux Documents d'Urbanisme existants et/ou nouveaux communaux ou non (autorisation ou non d'urbanisation, densité et forme, ...)

### Message clé :

**Considérer la biodiversité en amont vous garantit un meilleur projet d'urbanisme**

### Arguments :

- Le bon état de la biodiversité garantit un cadre de vie préservé pour l'Homme
- La biodiversité rend des services à l'Homme au quotidien
- L'utilisation des sols impacte sur la nature des services de la biodiversité rendu à l'Homme
- Préserver des espaces naturels sans créer de réserves
- Il ya urgence pour la planète, il faut agir en profitant de la dynamique

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Agir au travers des outils du Code de l'Urbanisme relatifs aux Documents d'Urbanisme existants et/ou nouveaux communaux ou non (autorisation ou non d'urbanisation, densité et forme, ...)

## Message clé :

**N'oubliez pas la biodiversité dans vos cahiers des charges !**

## Arguments :

- Il n'y a pas que l'Homme qui circule, les animaux aussi ...
- Cibler ses besoins, c'est déjà intégrer la structure du document d'urbanisme

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Intervention systématique dans les SCOT d'un « collège de compétences » à consulter en amont pour intégrer les problématiques "biodiversité"

## Message clé :

**Se faire accompagner ou conseiller pour mieux comprendre et concevoir**

## Arguments :

- Quoi de plus confortable que l'appui des gens qui savent !
- Conforter la validité juridique

# Eléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Intervention systématique dans les SCOT d'un « collège de compétences » à consulter en amont pour intégrer les problématiques "biodiversité"

## Message clé :

**Des étapes de validation essentielles**

## Arguments :

- Des compétences existent et sont mobilisables auprès des services publics (Etat, collectivités), associations, experts, bureaux d'études, universitaires
- L'accompagnement du projet évite les blocages ultérieurs (veille constante)
- Conforter la validité juridique

# Eléments d'argumentaires

## « Urbanisation et Aménagement du territoire »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Aborder systématiquement les projets d'urbanisme opérationnel (niveau d'échelle précisé de type permis de Construire, ZAC, cahier de cessions de terrain / dans le cas où la collectivité est maître du foncier) en s'assurant de leur intérêt pour la biodiversité

### Message clé :

**Les espaces urbains contribuent pleinement à la biodiversité du territoire**

### Arguments :

- La biodiversité renforce l'identité de la ville et son ancrage dans le territoire
- Des solutions techniques douces pour gérer les problèmes urbains (services gratuits rendus par la nature)
- Il existe un lien entre qualité de ville et biodiversité
- La biodiversité peut être un outil de communication et de promotion
- Il est possible de justifier le non usage d'un terrain par sa valeur écologique
- La biodiversité peut être la ligne directrice d'un projet urbain

# Éléments d'argumentaires

## « Urbanisation et Aménagement du territoire »

### Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

### Levier d'action :

Aborder systématiquement les projets d'urbanisme opérationnel (niveau d'échelle précisé de type permis de Construire, ZAC, cahier de cessions de terrain / dans le cas où la collectivité est maître du foncier) en s'assurant de leur intérêt pour la biodiversité

### Message clé :

**Message clé et arguments communs avec la cible « élus »**

### Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Intégrer les problématiques "biodiversité" dans la conception et la réalisation des éclairages publics

## Message clé :

**Un éclairage public raisonné permet de ne pas porter atteinte à la biodiversité**

## Arguments :

- Possibilité de la redécouverte du paysage nocturne
- Un surplus d'éclairage peut conduire à une prise de risque supplémentaire
- Une grande partie du budget part dans l'éclairage public

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Intégrer les problématiques "biodiversité" dans la conception et la réalisation des éclairages publics

## Message clé :

**Eclairer moins et mieux**

## Arguments :

- Risque de collision avec les chauve-souris
- Le « moins et mieux » vous ouvre de nouveaux marchés, de nouveaux métiers

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Assurer la cohérence entre les deux schémas Régionaux : Air, Climat et Energie / Cohérence Ecologique

## Message clé :

**Parlementaires :**  
**La cohérence entre les deux schémas est à inscrire dans la loi**  
**Conseillers régionaux :**  
**La méthode d'élaboration des schémas doit permettre d'assurer la cohérence**

## Arguments :

- X



# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Assurer la cohérence entre les deux schémas Régionaux : Air, Climat et Energie / Cohérence Ecologique

## Message clé :

**Mettez la biodiversité de votre territoire au cœur des schémas régionaux  
Air, Climat, Energie**

## Arguments :

- La qualité de l'air et du climat dépendent en partie de la biodiversité de votre territoire

# Eléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Créer un schéma photovoltaïque (équivalent ZDE) ciblant les espaces favorables ou non (par ex favoriser au cas par cas les zones lourdement artificialisées) et subordonner la tarification énergétique à une prise en compte de la biodiversité

## Message clé :

**Les énergies renouvelables, oui.  
Mais pas au détriment de la biodiversité et du paysage !  
Le photovoltaïque n'a pas vocation à être installé n'importe où.**

## Arguments :

- Conflits avec d'autres usages
- Conflits avec d'autres richesses
- Nuisances
- Sortir du « coup par coup »

# Éléments d'argumentaires

## « Urbanisation et Aménagement du territoire »

### Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

### Levier d'action :

Créer un schéma photovoltaïque (équivalent ZDE) ciblant les espaces favorables ou non (par ex favoriser au cas par cas les zones lourdement artificialisées) et subordonner la tarification énergétique à une prise en compte de la biodiversité

### Message clé :

**Un seul cadre de référence pour les porteurs de projets**

### Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Refonte de la politique SAFER : optimiser et débloquent les outils environnement SAFER pour la TVB

## Message clé :

**Le foncier de la biodiversité : un foncier rentable !**

## Arguments :

- Donnez-vous les moyens d'intervenir sur ces questions !
- Sans travail sur le foncier, c'est perdu d'avance
- C'est une façon plus économique d'aborder ces problèmes
- La région est la bonne échelle d'intervention
- Porter atteinte à la biodiversité, ça a un coût !

# Éléments d'argumentaires « Urbanisation et Aménagement du territoire »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Refonte de la politique SAFER : optimiser et débloquent les outils environnement SAFER pour la TVB

## Message clé :

**Un EPFB PACA : le chaînon manquant**

## Arguments :

- Aujourd'hui, on manque de connaissances sur les secteurs prioritaires pour la biodiversité
- L'EPF, un outil qui a fait ses preuves dans le travail avec les élus
- La région est la bonne échelle d'intervention

# Atelier Politique Agricole



Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (**maires, présidents intercommunalités et de territoires**)

## Levier d'action :

Animation foncière ( incluant droit de préemption, formations ...)

## Message clé :

**Action efficace peu couteuse qui a une traduction immédiate sur le terrain**

## Arguments :

- L'observation et l'action foncière sont décisives pour favoriser un environnement propice au développement agricole
- Les potentialités d'installation en agriculture sont nombreuses avec ce dispositif
- Animation = maîtrise de l'information concernant les projets de transaction
- Animation = possibilité d'anticipation
- Non règlementaire
- Pluralité : diminution des conflits d'usages
- Permet de travailler avec les acteurs de terrain (efficacité)
- Avec cahier des charges



# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Animation foncière ( incluant droit de préemption, formations ...)

## Message clé :

**Si vous devez mobiliser des moyens, Là, ça vaut le coup !(sur le long terme)  
Vous favoriserez une action efficace ... en donnant plus de cohérence à  
votre politique publique**

## Arguments :

- Les potentialités d'installation en agriculture sont nombreuses avec ce dispositif
- Animation = maîtrise de l'information concernant les projets de transaction
- Bien accepté car non réglementaire
- Avec cahier des charges
- Et avec des exemples à valoriser d'expériences réussies

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Estampiller des mesures existantes en créant un Label Agriculture TVB

## Message clé :

**Trop de label tue le label !**  
**Il est préférable d'intégrer les enjeux biodiversité aux labels existants plutôt que d'en créer de nouveaux**

## Arguments :

- Intégrer TVB aux marques PNR
- Intégrer TVB aux cahiers des charges existants

levier d'action rejeté (voir travaux du matin)

# Eléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Développer une agriculture moins consommatrice en eau (et plus adaptée à cette problématique)

## Message clé :

**le groupe a eu des difficultés  
à traiter ce point / exercice**

## Arguments :

- Agriculture moins consommatrice en eau (exemple : systèmes de production limités ou interdits)
- Faire en sorte de maintenir au maximum la fonctionnalité des systèmes « hydrauliques » anciens pour les zones d'agriculture sèche
- Agriculture mieux protégée des eaux sauvages et violentes (érosions cataclysmiques décennales à centennales<sup>o</sup>)
- Mesures :...

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Développer une agriculture moins consommatrice en eau (et plus adaptée à cette problématique)

## Message clé :

Identique avec les élus ?

## Arguments :

**le groupe a eu des difficultés  
à traiter ce point / exercice**

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Développer l'utilisation de la biomasse agricole de 2<sup>nd</sup>e génération en valorisant les circuits courts

## Message clé :

**Enrichissons les sols en recyclant les déchets organiques agricoles**

## Arguments :

- Diminue les intrants

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Repenser la gouvernance des PLU (rôle et importance du conseil en amont)

## Message clé :

**Prenez en compte l'agriculture dès l'amont de votre PLU  
pour la pérennité de votre projet**

## Arguments :

- Le PLU doit s'intégrer dans un projet de territoire (réflexion à mener en amont dans les communes)
- Nécessité de mise en cohérence des politiques locales, nationales et supranationales (actions des chambres d'agriculture)
- Prise en considération que l'agriculture peut aussi être un prestataire de service environnemental
- Vous avez les outils ! (SRU)

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Repenser la gouvernance des PLU (rôle et importance du conseil en amont)

## Message clé :

**Identique / élus**

## Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Développer la cohérence des techniques et des pratiques avec l'écosystème local  
ET Développer des leviers économiques autour de deux approches d'aide  
(Filière/Marché ET Territoire/MAE/circuit court)

## Message clé :

**Définissons ensemble et localement les mesures d'une agriculture qui  
maintienne la biodiversité : c'est possible !**

## Arguments :

- On valorise un service à l'environnement (service rendu à la société, à la biodiversité)
- On est dans la valorisation d'un patrimoine collectif et privé (celui de l'exploitant)
- Détail : définir un nouveau contrat en ciblant des enjeux collectifs :
  - longue durée
  - objectifs de résultats



# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Développer la cohérence des techniques et des pratiques avec l'écosystème local  
ET Développer des leviers économiques autour de deux approches d'aide  
(Filière/Marché ET Territoire/MAE/circuit court)

## Message clé :

**Identique que pour les élus**

## Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (et de leurs potentialités agricoles - indexation TVB)

## Message clé :

**Certains espaces agricoles peuvent jouer un rôle écologique important**

## Arguments :

- Intérêt paysager
- Intérêt récréatif
- Gestion du risque
- Maintien du tissu économique
- Indexer « TVB » le PLU (ex : Ac, AUc, ...)
- En zone d'agriculture intensive
- En zone urbaine et périurbaine

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (et de leurs potentialités agricoles - indexation TVB)

## Message clé :

**Identique que pour les élus**

## Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Maintenir et développer les ceintures maraichères et optimiser les espaces interstitiels avec accompagnement pédagogique ou de sensibilisation pour limiter notamment les intrants

## Message clé :

**Accompagner les agriculteurs dans les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

## Arguments :

- Protection des ressources en eau
- Protection des paysages / biodiversité

# Éléments d'argumentaires « Politique Agricole »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Maintenir et développer les ceintures maraichères et optimiser les espaces interstitiels avec accompagnement pédagogique ou de sensibilisation pour limiter notamment les intrants

## Message clé :

x  
Non traité

## Arguments :

- x

# Atelier Politique de l'Eau



Région  
PACA



Parc  
naturel  
régional  
des Alpes



Parc  
naturel  
régional  
de Camargue



Parc  
naturel  
régional  
du Lubéron



Parc  
naturel  
régional  
du Queyras



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Rendre franchissable les ouvrages et les tronçons de rivière entre les ouvrages en veillant aux contraintes génétiques (positives comme négatives)

## Message clé :

**Une belle rivière est un rivière vivante, avec des poissons.  
Les espèces (poissons notamment) doivent circuler pour assurer  
leur cycle de vie**

## Arguments :

- Plus de 200 000 ouvrages sur rivières en France. 90% n'ont plus leur utilité initiale.
- Au moment de la réhabilitation des anciens ouvrages, intégrer le besoin de franchissabilité.
- Une rivière vivante est une rivière attrayante (pêches, loisirs, etc).
- Une rivière vivante est un bon « outil » pédagogique
- Il y a un besoin urgent de respecter la réglementation nationale et européenne.

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les autres représentants des politiques publiques

## Levier d'action :

Rendre franchissable les ouvrages et les tronçons de rivière entre les ouvrages en veillant aux contraintes génétiques (positives comme négatives)

## Message clé :

**Rendre franchissable un ouvrage, c'est contribuer aux objectifs de la DCE et du SDAGE.**

## Arguments :

- Il existe des financements alloués aux aménagement de franchissement
- Au moment de la réhabilitation des anciens ouvrages intégrer le besoin de franchissabilité.
- Le Grenelle va permettre aux collectivités publiques de se substituer aux propriétaires défaillants (effacement ou franchissement)

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les élus

## Levier d'action :

Mettre en Œuvre une Trame Bleue Marine

## Message clé :

**Terre, fleuve et mer : un même chemin pour la vie !**

## Arguments :

- Il existe une continuité physique et biologique entre terres et mers.
- Certaines espèces vivent à la fois dans la mer et dans les rivières
- Les activités économiques littorales sont vraiment dépendantes du bon état marin et des relations terre / mer
- Il convient de respecter et d'appliquer la réglementation nationale, européenne et internationale.

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les autres représentants des politiques publiques

## Levier d'action :

Mettre en Œuvre une Trame Bleue Marine

## Message clé :

**Il existe une interdépendance entre les milieux aquatiques, terrestre et maritimes. La zone littorale joue un rôle d'interface.**

## Arguments :

- Il existe une continuité physique et biologique entre terres et mers.
- Il existe des outils et procédures qui permettent d'assurer ce lien terre / mer (SMVM, GIZC, contrat de baies, N2000 en mer et aires marines protégées, ...)

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Renforcer les solidarités sociales et écologiques

## Message clé :

**L'eau, source de vie, est un bien commun.  
Elle doit être partagée dans le respect des besoins de chacun  
et du fonctionnement des milieux et des espèces**

## Arguments :

- De l'amont vers l'aval, il y a une menace de dégradation qualitative et quantitative de l'eau.
- Il y a une nécessité de gestion rationnelle et solidaire

# Eléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les autres représentants des politiques publiques

## Levier d'action :

Renforcer les solidarités sociales et écologiques

## Message clé :

**L'eau est un patrimoine commun (loi sur l'eau 92).  
Elle doit être partagée dans le respect des besoins de chacun et du  
fonctionnement des milieux et des espèces.**

## Arguments :

- De l'amont vers l'aval il y a une menace de dégradation qualitative et quantitative de l'eau.
- Il y a une nécessité de gestion rationnelle et solidaire
- Il existe un cadre administratif, juridique et financier : agence de l'eau, SDAGE, Contrats de milieux, SAGE, ...

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les élus

## Levier d'action :

Favoriser les économies d'eau

## Message clé :

**L'eau est nécessaire au fonctionnement des écosystèmes  
(milieux et espèces).  
Elle est rare en région méditerranéenne, Il ne faut pas la gaspiller!**

## Arguments :

- Le manque d'eau est un facteur de dégradation des milieux naturels et peut nuire aux activités économiques (agricoles, touristiques, ...)
- L'eau est chère et le sera de plus en plus du fait de sa rareté dans le contexte du changement climatique.

# Eléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les autres représentants des politiques publiques

## Levier d'action :

Favoriser les économies d'eau

## Message clé :

**L'eau est nécessaire au fonctionnement des écosystèmes  
(milieux et espèces).**

**Elle est rare en région méditerranéenne et doit être gérée d'une manière  
économe.**

## Arguments :

- Le manque d'eau est un facteur de dégradation des milieux naturels et peut nuire aux activités économiques (agricoles, touristiques, ...)
- La ressource va se raréfier dans le contexte du changement climatique.
- L'économie d'eau est un préalable à tout projet de prélèvement de la ressource en eau (SDAGE). Elle doit servir au maintien des fonctionnalités des écosystèmes.

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Elargir à l'ensemble de la problématique biodiversité les études d'incidences lors de la création de nouveaux ouvrages hydrauliques

## Message clé :

**Les ouvrages hydrauliques ont forcément un impact sur la biodiversité.  
Il faut donc étudier et prendre en compte leurs conséquences  
en amont de leur mise en œuvre.  
(rajouter minimiser ou annuler)**

## Arguments :

- Ouvrages = atteintes aux continuités écologiques
- Avant d'en créer de nouveaux, on peut en restaurer.
- Au plus complexe au moins on a de réponses.
- Coutera plus cher à long terme (dégradation de la rivière).
- Revoir formulation leviers d'action

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les autres représentants des politiques publiques

## Levier d'action :

Elargir à l'ensemble de la problématique biodiversité les études d'incidences lors de la création de nouveaux ouvrages hydrauliques

## Message clé :

**Les ouvrages hydrauliques ont forcément un impact sur la biodiversité.  
Il faut donc étudier et prendre en compte leurs conséquences  
en amont de leur mise en œuvre.  
(rajouter minimiser ou annuler)**

## Arguments :

- Ouvrages = atteintes aux continuités écologiques
- Avant d'en créer de nouveaux on peut en restaurer.

# Éléments d'argumentaires « Politique de l'Eau »

## Cible :

Les élus

## Levier d'action :

*Respecter les zones naturelles d'expansion de crues (limiter l'urbanisation notamment)*

## Message clé :

**L'inondation est un phénomène naturel difficile à maîtriser.  
Construire en zone inondable coute cher aux collectivités et à la nature.**

## Arguments :

- Ces zones sont des espaces de libertés des courts d'eau et de la biodiversité associée.
- Tout aménagement à un endroit déplace le problème à un autre endroit > raisonner à une échelle globale.

# Atelier Protection de la Nature et Forêt



Région  
PACA



Parc  
naturel  
régional  
des Alpes



Parc  
naturel  
régional  
de Camargue



Parc  
naturel  
régional  
du Lubéron



Parc  
naturel  
régional  
du Queyras



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# Éléments d'argumentaires

## « Protection des espaces naturels »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Lever d'action :

Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (indexation TVB)

### Message clé :

**C'est de la responsabilité des élus, en tant qu'élu territorial, de prendre en compte la préservation de la biodiversité pour l'avenir de l'humanité**

### Arguments :

- Les aménagements inappropriés entraînent une perte de biodiversité
- L'Homme est une composante de la biodiversité

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Caractériser et hiérarchiser les terrains en fonction de leurs potentiels fonctionnels écologiques (indexation TVB)

## Message clé :

**Identique que pour les élus**

## Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les élus (échelles régionale)

## Levier d'action :

S'appuyer sur les espaces naturels protégés pour conduire des actions expérimentales et reproductibles

## Message clé :

**Les aires protégées qui relèvent de votre responsabilité  
doivent faire preuve d'exemplarité  
Ces réflexions ne doivent pas s'enfermer dans des limites administratives**

## Arguments :

- Les aires protégées sont des sites reconnus pour la biodiversité
- Les limites administratives ne sont pas les unités fonctionnelles

# Éléments d'argumentaires

## « Protection des espaces naturels »

### Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées (**échelles régionale**)

### Levier d'action :

S'appuyer sur les espaces naturels protégés pour conduire des actions expérimentales et reproductibles

### Message clé :

**Les aires protégées qui relèvent de votre responsabilité  
doivent faire preuve d'exemplarité  
Ces réflexions ne doivent pas s'enfermer dans des limites administratives**

### Arguments :

- Les aires protégées sont des sites reconnus pour la biodiversité
- Les limites administratives ne sont pas les unités fonctionnelles

# Éléments d'argumentaires

## « Protection des espaces naturels »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Encadrer les activités touristiques et sportives en milieu fragile

### Message clé :

**Offrir des sites de pratique des activités de pleine nature compatibles TVB  
(avec dimension « continuités »)**

### Arguments :

- Valoriser un tissu socio-économique local
- Offrir des sites et des paysages de qualité sur le long terme
- Concilier pratique et protection pour répondre aux demandes des différents usagers

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Encadrer les activités touristiques et sportives en milieu fragile

## Message clé :

**Offrir des sites de pratique des activités de pleine nature compatibles TVB  
(avec dimension « continuités »)**

## Arguments :

- Offrir des sites et des paysages de qualité sur le long terme
- Concilier pratique et protection pour répondre aux demandes des différents usagers
- Connaître les richesses pour valoriser des pratiques durables et responsables

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Lutter contre l'artificialisation et rechercher des solutions alternatives dans la réalisation et l'entretien des aménagements

## Message clé :

**Privilégier des aménagements doux (du type HQE, HQB\*)  
pour une vraie qualité de vie**

*\* HQB : Haute Qualité Biodiversité*

## Arguments :

- Exemplarité de la gestion publique
- Offrir un cadre de vie préservé aux générations futures
- Revenir au « bon sens » avec des pratiques plus respectueuses et moins coûteuses

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Lutter contre l'artificialisation et rechercher des solutions alternatives dans la réalisation et l'entretien des aménagements

## Message clé :

**Privilégier des aménagements doux (du type HQE, HQB\*)  
pour une vraie qualité de vie**

*\* HQB : Haute Qualité Biodiversité*

## Arguments :

- Revenir au « bon sens » avec des pratiques plus respectueuses et moins coûteuses
- Réintroduire les cycles naturels dans les problématiques d'aménagement

# Éléments d'argumentaires

## « Protection des espaces naturels »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Mise en protection réglementaire des ripisylves dans les documents d'urbanisme (EBC : existants ou à créer)

### Message clé :

**Coordonner la gestion des ripisylves à différentes échelles**

### Arguments :

- Reconnaissance du rôle écologique des ripisylves
- Milieux très évolutifs -> souplesse d'adaptation
- Enjeux territoriaux (SAGE, ...) <-> enjeux locaux (propriétaires)
- Maintien des rives et des berges

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Mise en protection réglementaire des ripisylves dans les documents d'urbanisme (EBC : existants ou à créer)

## Message clé :

**Identique que pour les élus**

## Arguments :

- X

# Éléments d'argumentaires

## « Protection des espaces naturels »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières (filiales énergétiques, bois d'œuvre) et formalisation dans les plans d'aménagement forestier

### Message clé :

**Une gestion multifonctionnelle de la forêt garantie par la certification de gestion durable**

### Arguments :

- Certification = « garantie » de qualité
- Privilégier les modes d'exploitation forestière favorables à la biodiversité (HQB)

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées

## Levier d'action :

Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières (filiales énergétiques, bois d'œuvre) et formalisation dans les plans d'aménagement forestier

## Message clé :

**Identique que pour les élus**

## Arguments :

- X

# Eléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

## Levier d'action :

Prise en compte de la biodiversité et de ses fonctionnalités dans la conception et la révision des PIDAF (utiliser plutôt PDFCI)

## Message clé :

**Mettre les PIDAF en compatibilité avec la TVB**

## Arguments :

- La forêt progresse
- Le brûlage dirigé, couplé au pastoralisme, est un « plus » pour la biodiversité
- Echelle pas toujours pertinente et besoin de cohérence géographique
- La biodiversité intègre le feu

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées (DDAF, DDT)

## Levier d'action :

Prise en compte de la biodiversité et de ses fonctionnalités dans la conception et la révision des PIDAF (utiliser plutôt PDFCI)

## Message clé :

**Mise en cohérence des politiques publiques**

## Arguments :

- La forêt progresse
- Le brulage dirigé, couplé au pastoralisme, est un « plus » pour la biodiversité
- Echelle pas toujours pertinente et besoin de cohérence géographique
- La biodiversité intègre le feu
- Intégrer les résultats de la recherche

# Éléments d'argumentaires

## « Protection des espaces naturels »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Adapter les plans de chasse aux objectifs de gestion du territoire (par exemple des ongulés : ouverture de milieu par le pâturage des ongulés sauvages et réduction de la pression de pâturage par ailleurs)

### Message clé :

**Positionner la chasse comme outil de gestion de la TVB**

### Arguments :

- La fermeture des milieux favorise les ongulés
- Les ongulés sont source de conflits (sécurité, dégâts, ...)

# Éléments d'argumentaires « Protection des espaces naturels »

## Cible :

Les représentants des politiques publiques concernées (PBL)

## Levier d'action :

Adapter les plans de chasse aux objectifs de gestion du territoire (par exemple des ongulés : ouverture de milieu par le pâturage des ongulés sauvages et réduction de la pression de pâturage par ailleurs)

## Message clé :

**Définir un plan de chasse intégrant la TVB**

## Arguments :

- La fermeture des milieux favorise les ongulés
- Les ongulés sont source de conflits (sécurité, dégâts, ...)
- Intégrer les résultats de la recherche

# Atelier Transports et Infrastructures linéaires



Région  
PACA



Parc  
naturel  
régional  
des Alpes



Parc  
naturel  
régional  
de Camargue



Parc  
naturel  
régional  
du Lubéron



Parc  
naturel  
régional  
du Queyras



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# Eléments d'argumentaires

## « Transport et Infrastructures linéaires »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Faire évoluer les études milieu naturel à toutes les étapes d'un projet (élaboration, réalisation et exploitation d'un ouvrage) en intégrant la dimension fonctionnelle de la biodiversité

### Message clé :

**Actuellement la composante biodiversité est insuffisamment intégrée dans les projets d'aménagements, faute d'études adaptées dès l'amont.**

### Arguments :

- La méthodologie est à ce jour suffisamment partagée et/ou validée. Les maitres d'ouvrage ont besoin d'aide et d'appui méthodologique : cahier des charges sur le pré diagnostic, méthodologie. Ceci est également valable pour les cabinets d'étude.
- Avec des études adaptées, vous serez plus pertinent dans votre communication sur ce projet car vous aurez des informations plus précises en amont
- Vous aurez plus de facilité à discuter avec les autres partenaires grâce à un diagnostic mieux partagé

# Eléments d'argumentaires

## « Transport et Infrastructures linéaires »

### Cible :

Les élus (**parlementaires**)

### Levier d'action :

Travailler sur les articles du CE (Articles L 371-2 et 371-3 grandes infrastructures du CE)

### Message clé :

**Il reste du travail à faire pour améliorer la cohérence et la lisibilité de certains articles du CE et pour la faisabilité de la TVB**

### Arguments :

- Si la rédaction est mauvaise, l'application sera rendue plus difficile
- Or, la rédaction de ces deux articles est pour le moins ambiguë
- Proposition pour l'article 371-2 : « remplacer « compatible » par « cohérentes »
- Proposition pour l'article 371-3 : « toutes les infrastructures, de niveau national et local, doivent être compatibles avec le schéma régional de cohérence écologique »

# Éléments d'argumentaires

## « Transport et Infrastructures linéaires »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Développer des plans de restauration des continuités écologiques par les maitres d'ouvrage

### Message clé :

**L'effet de coupure, pour la faune et la flore, de certaines infrastructures n'est pas une fatalité :  
il est désormais possible de restaurer des continuités écologiques**

### Arguments :

- Des exemples concrets existent dans la région
- Cela permet également une meilleure prise en compte de la dimension sécurité des usagers des routes
- Vous montrerez votre cohérence entre le discours et l'action aux observateurs avertis (associations, scientifiques, ...)
- Vous serez exemplaires vis-à-vis des autres collectivités

# Éléments d'argumentaires

## « Transport et Infrastructures linéaires »

### Cible :

Les élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et sénateurs)

### Levier d'action :

Promouvoir la gestion différenciée des emprises et des bandes de servitude des infrastructures

### Message clé :

**C'est l'image de marque de votre territoire que vous affirmez en choisissant des modes de gestion des routes et réseaux adaptés et respectueux de la biodiversité et de la diversité des paysages**

### Arguments :

- La gestion différenciée améliore la qualité du paysage et affirme une identité des paysages locaux
- Cela permet de lutter contre la banalisation des paysages
- Cela permet également de promouvoir des emprises plus diversifiées, en phase avec le rythme des saisons
- Et c'est visible et apprécié par les administrés et les visiteurs !

# Plénière de conclusion

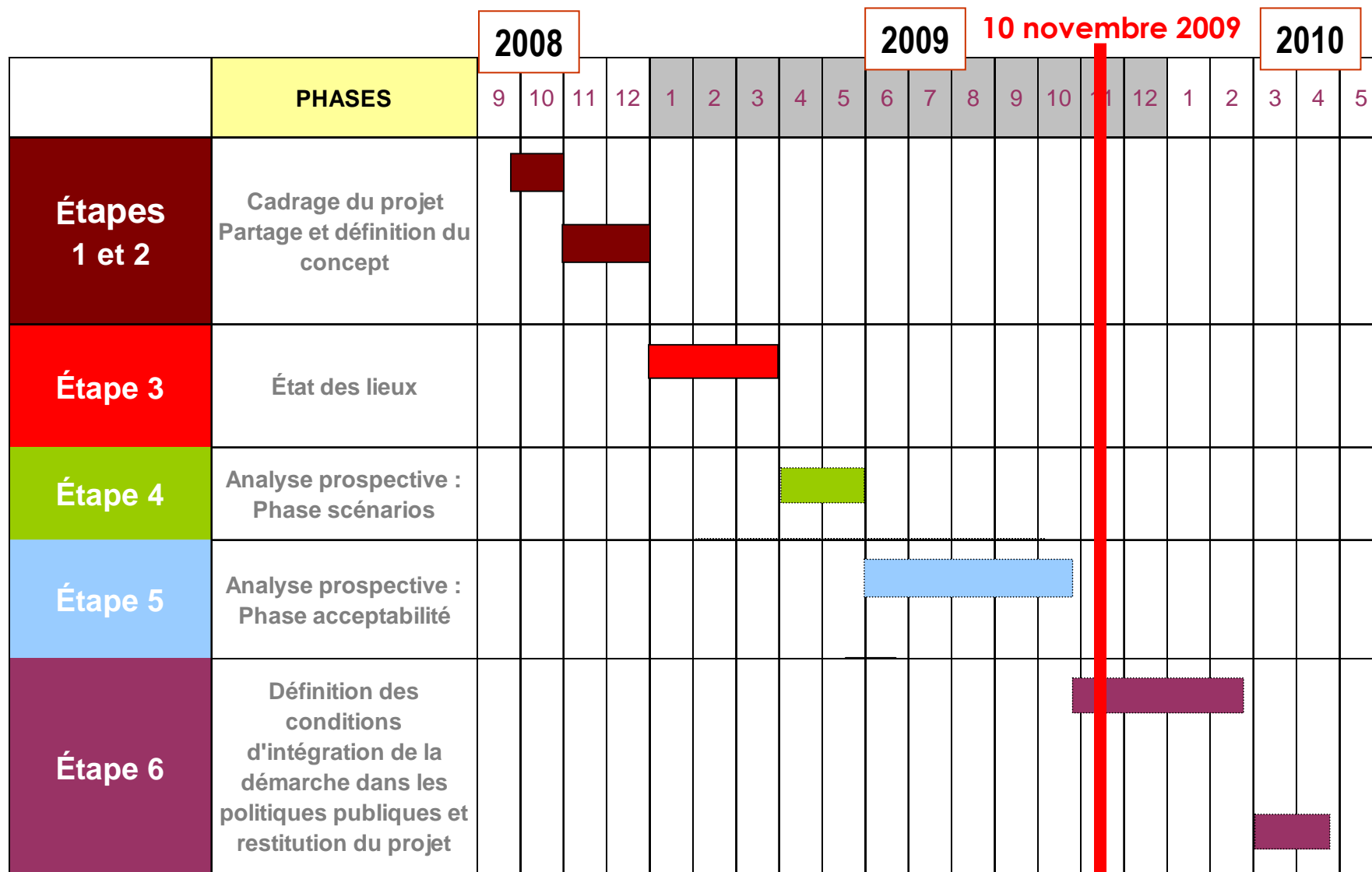


Région  
PACA



prospica  
Consulting  
Groupe prospica

# État d'avancement de notre projet :



## La suite de notre projet :

- **Réunion avec les élus de la région : 4 décembre 2009**
  - Informer le plus grand nombre d'élus possible des travaux du projet TVB PACA
  - Identifier les conditions d'acceptabilité politique auprès des élus
- **Entretiens individuels avec des élus clés : décembre 09 à Février 2010**
  - Identifier les conditions d'acceptabilité politique auprès d'élus clés difficilement mobilisables
- **Poursuite des travaux sur les leviers d'actions relatif à la sensibilisation**
  - Finaliser nos propositions de leviers d'actions
  - Avec la cellule d'appui technique élargie à des acteurs spécifiques de cette thématique



## La suite de notre projet :

- **5ème et dernier Groupe Général : Février – Mars 2010**
  - Identifier avec vous les éléments clés de restitution du projet
- **Mise en forme finale des livrables du projet : Janvier – Mars 2010**
  - Résultats opérationnels de notre projet
  - Éléments de reproductibilité
  - Avec les maîtres d'ouvrage et la cellule d'appui technique
- **Restitution auprès du Comité de Pilotage : Fin mars 2010**
- **Restitution auprès du Ministère : Avril 2010**
  
- **NB : il est également prévu de réaliser une restitution auprès du Groupe Général (modalités non définies à ce jour)**

